



## SOMMAIRE

	Pages
Allocution de M. Giovanni Leone, président de la République italienne .....	251
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Gómez Bergés (République dominicaine) .....	252
Discours de M. Ahmed (Pakistan) .....	258
Discours de sir Abdul Razak Mohamed (Maurice) .....	261
Discours de M. Okumba d'Okwatsegue (Gabon) .....	264
Discours de M. Carvajal (Chili) .....	266

**Président : M. Abdelaziz BOUTEFLIKA**  
(Algérie).

*Allocution de M. Giovanni Leone,  
président de la République italienne*

1. Le PRÉSIDENT : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à Son Excellence M. Giovanni Leone, président de la République italienne, et je l'invite à s'adresser à l'Assemblée.

2. M. LEONE (Président de la République italienne) [*interprétation de l'anglais\**] : Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma profonde satisfaction pour l'occasion qui m'est donnée de saluer personnellement cette assemblée que conduit une personnalité aussi éminente que vous-même, Monsieur le Président, qui êtes le représentant illustre d'un pays qui a toujours manifesté une foi profonde envers les idéaux des Nations Unies et avec lequel l'Italie entretient des relations cordiales et amicales. J'aimerais également vous remercier pour votre accueil. C'est pour moi un grand privilège que de pouvoir transmettre les saluts et les bons vœux de mon pays à cette organisation sur laquelle reposent les intérêts du monde entier. C'est vers les représentants réunis dans cette enceinte et vers l'Organisation des Nations Unies que se tournent tous les peuples du monde, avec leurs espérances, leurs inquiétudes, leurs aspirations, leurs tourments et leurs illusions. C'est vers vous surtout, que vont les espoirs de nos jeunes générations, et si je vous demande de m'autoriser à parler en leur nom c'est parce que j'ai passé 40 ans de ma vie à enseigner dans des universités italiennes. Ces jeunes générations qui se tournent vers vous sont composées d'étudiants, d'ouvriers et, en fait, de jeunes gens appartenant à toutes les classes sociales, qui se sentent souvent isolés, frustrés et dépouillés de tout idéal et qui cherchent avidement des espérances nouvelles et des idéaux nouveaux.

\* L'orateur s'est exprimé en italien. La version anglaise de sa déclaration a été fournie par la délégation.

C'est certainement ici que se trouve l'idéal le plus élevé qui puisse être offert à la jeunesse du monde : l'organisation de tous les pays du monde, rassemblés en vue de rechercher la paix, de régler les différends et de poser les bases d'une répartition plus équitable des richesses et d'une justice plus grande entre les peuples. Je crois que la réaffirmation de ces idéaux des Nations Unies sera utile à toutes les communautés, mais tout particulièrement aux jeunes. J'aimerais faire observer que l'Organisation des Nations Unies est l'expression concrète de deux aspects d'un idéal et d'une tradition culturelle qui sont ceux de mon pays : il s'agit, premièrement, du sentiment de nationalité, ou respect de la souveraineté des pays reposant sur leurs caractéristiques nationales propres — principe fondamental posé par le grand juriste italien Pasquale Stanislao Mancini — et, deuxièmement, du sentiment d'internationalisme, tendant au rassemblement des pays dans le cadre d'une vaste communauté, d'une organisation de grande envergure.

3. Refaire devant vous l'historique des résultats obtenus en près de 30 années d'activité des Nations Unies serait à mon avis non seulement superflu, mais aussi irrespectueux à votre égard. C'est un récit que nous devons faire avec réalisme et courage aux peuples du monde, et nous devons les informer non seulement des succès obtenus, mais aussi des pensées amères que les retards et les échecs rencontrés nous inspirent. Indubitablement, toutefois, un résultat a été obtenu : le spectre d'une nouvelle tragédie mondiale s'est peu à peu éloigné de la surface du globe. Nous ne méconnaissons pas la contribution, par moments décisive, apportée à cet égard par de nombreuses sources bilatérales et multilatérales. Cependant, même dans le cas de situations qui ont été réglées ou qui ont évolué en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, permettez-moi de dire, en hommage à vos travaux, qu'elles sont le fruit de l'esprit de l'Organisation des Nations Unies et qu'elles sont souvent aussi le fruit de ses réunions et des possibilités de compréhension, d'accord, de dialogue et de discussion qu'elle offre aux représentants de tous les pays du monde.

4. L'un des grands problèmes figurant au premier plan de vos préoccupations est celui du désarmement. J'aimerais rappeler à ce propos ce que le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Moro, a déclaré ici même lorsqu'il a exposé la stratégie à suivre pour parvenir à la paix. Cette stratégie exige de la patience, de la réflexion, des sacrifices et, surtout, la détermination de ne jamais relâcher ses efforts. Le monde est devenu trop petit pour que sa sécurité se limite à certaines régions. D'où la nécessité et l'utilité du maintien de relations étroites entre les pays pour la solution de ces problèmes. Il est véritablement stupéfiant et effrayant de constater au xx<sup>e</sup> siècle — et

ces dernières années en particulier — contrastant avec les progrès prodigieux de la science et de la technique, la réapparition de tentatives visant à utiliser la peur, la violence, la cruauté, l'inhumanité et le terrorisme.

5. Si certains résultats initiaux ont bien été obtenus dans les efforts déployés pour écarter le risque d'une tragédie mondiale, nous devons en même temps envisager d'autres situations et prendre en considération que parfois nos efforts n'ont pas été couronnés de succès. Si nous songeons au problème du Moyen-Orient, à la crise de Chypre et aux conflits qui persistent en Asie du Sud-Est, nous constatons qu'il devient de plus en plus nécessaire que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies prennent des mesures efficaces pour chercher à résoudre ces problèmes politiques, qui sont également graves en raison des pertes qu'ils provoquent sur le plan humain.

6. S'agissant du rôle fondamental de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix, j'estime devoir évoquer avec respect et émotion tous ceux, parmi lesquels de nombreux Italiens, qui ont fait le sacrifice de leur vie dans l'accomplissement des tâches qui leur avaient été confiées par l'Organisation. Ce sont d'authentiques citoyens du monde qui se sont mis au service d'un idéal universel et qui expriment en vérité cette conscience collective de l'humanité qui se tourne vers vous et vous adresse ces questions angoissées.

7. Ma foi dans la validité de l'Organisation des Nations Unies ne peut que se renforcer lorsque j'observe qu'elle répond de mieux en mieux à la nécessité, qui se manifeste continuellement en notre époque de mutations rapides, de procéder à des échanges de vues, d'effectuer des études et de prendre des mesures réglementaires. Je pense notamment à la nécessité de réaliser le progrès économique et social.

8. Les représentants qui siègent à cette assemblée et dans les organismes des Nations Unies sont de plus en plus profondément convaincus qu'ils sont appelés à accomplir un effort intense et créateur pour établir un ordre nouveau et plus équitable, propre à répondre aux besoins économiques et sociaux des peuples du monde. En ce sens, je tiens à rappeler les initiatives qui ont été prises ces derniers temps en vue d'apporter une solution aux problèmes des matières premières et du développement, des droits et devoirs économiques des Etats, de l'utilisation des ressources du monde et au problème de l'alimentation et de la faim dans le monde. Tout récemment, le Secrétaire général, M. Waldheim, agissant en qualité d'interprète autorisé et efficace de ces besoins pressants et souvent tragiques, a lancé un appel invitant les nations du monde à faire une contribution plus généreuse. Je viens de prononcer le nom de M. Waldheim, et je voudrais lui manifester à cette occasion de manière spéciale mon respect et ma sympathie. Le champ d'action qui s'ouvre devant nous est immense; c'est véritablement un défi qui est lancé à notre temps.

9. Je dois encore souligner ce que votre organisation a accompli pour garantir la reconnaissance universelle des droits de l'homme fondamentaux et la libération des peuples. Parmi les résultats les plus importants qu'elle a atteints, il convient de mentionner l'autodé-

termination et l'émancipation des peuples dont il a été prouvé, comme l'Organisation des Nations Unies l'avait toujours proclamé, qu'elle ne favorise pas un pays donné au détriment des intérêts d'un autre pays, mais qu'elle sert l'humanité dans son ensemble, le progrès des peuples, le libre développement de la personne, la reconnaissance de la souveraineté nationale et l'exaltation de l'indépendance et de la liberté de l'esprit humain.

10. Toutes ces réalisations sont pour nous un réconfort et un espoir qu'il convient de porter au crédit de tous ceux qui sont liés à l'Organisation des Nations Unies, à commencer par le Secrétaire général, à qui je viens de rendre hommage.

11. L'Italie n'a jamais cessé d'apporter une contribution active, intense, enthousiaste et responsable aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi de rappeler avec fierté l'époque où la présidence de l'Assemblée générale a été occupée par l'un des hommes politiques les plus éminents de l'Italie, M. Fanfani [vingtième session]. Cette contribution nous a toujours donné la possibilité de poursuivre, de progresser et de consolider notre acquis sur la voie de cet internationalisme dont j'ai parlé au début de cette brève allocution. La Constitution italienne, à l'élaboration de laquelle j'ai pris part en qualité de membre de l'Assemblée italienne qui l'a adoptée, a posé deux principes fondamentaux: le refus de la guerre en tant qu'instrument de règlement des différends entre les peuples et l'idée qu'il est possible de limiter la souveraineté nationale pour contribuer directement à éliminer les conflits et, avant tout, à rapprocher les peuples pour rechercher ensemble les voies de la paix.

12. Conformément à cette tradition, qui est également une tradition de la pensée de la culture du pays que j'ai l'honneur de représenter ici, je vous assure de la participation assidue et active de l'Italie aux travaux et aux progrès de l'Organisation des Nations Unies et j'exprime l'espoir que vous-même, Monsieur le Président, l'Organisation et les représentants ici assemblés pourrez œuvrer avec un enthousiasme croissant et un esprit constructif dans l'intérêt de la paix et de la fraternité entre les peuples.

13. Le PRÉSIDENT: Au nom de l'Assemblée générale, je remercie Son Excellence le Président de la République italienne pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

*M. Siclait (Haïti), vice-président, prend la présidence.*

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

### Discussion générale (suite)

14. M. GÓMEZ BERGÉS (République Dominicaine) [interprétation de l'espagnol]: Avant de commencer ma déclaration, je voudrais, au nom de la délégation de la République Dominicaine, exprimer devant l'Assemblée générale le grand chagrin ressenti par le peuple et le Gouvernement dominicains en raison de la tragédie que connaît en ce moment le peuple du Honduras. Le Honduras, qui, à cette époque de son histoire, déployait des efforts extraordinaires pour se dégager du sous-développement, doit main-

tenant faire face rapidement à l'assaut violent du destin. Il s'est vu pratiquement détruit, comme si une main apocalyptique avait voulu le rejeter dans le néant et le plonger dans le pire désespoir. Cependant, nous tous, pays frères du Honduras, nous sommes réunis dans cette instance internationale pour que, d'ici, nous élevions notre voix pour obtenir un secours efficace en faveur des familles qui vivent actuellement une époque d'angoisse extraordinaire. Nous exprimons au Honduras notre solidarité et nos condoléances.

15. La République Dominicaine — qui s'enorgueillit d'être l'un des Membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies — a toujours rendu un hommage de foi aux principes qui ont ouvert des horizons nouveaux à un ordre juridique international dont la structure a résisté, depuis l'origine, aux assauts des contingences de la vie des peuples, et elle a le plaisir d'adresser au Président ses félicitations les plus cordiales à l'occasion de l'élection dont il a été l'objet à l'unanimité des pays ici représentés en vue de présider notre session actuelle et pour orienter, avec sa sagesse et son expérience reconnues, les travaux qui nous attendent.

16. Nous savons fort bien qu'à ses qualités éminentes de patriote qui s'efforce d'assurer le progrès de l'Algérie afin de maintenir très haut son prestige en tant que pays épris des idéaux élevés de paix et d'indépendance s'ajoutent de grandes vertus, et qu'il s'efforce toujours de veiller à ce que les idéaux et les principes de la Charte des Nations Unies contribuent sans cesse à assurer le règne de la paix et de la fraternité parmi tous les peuples. C'est pourquoi notre délégation est bien consciente du fait que les lumières de son esprit nous aideront à trouver, au cours de la présente session, les solutions les meilleures qui pourront répondre aux exigences du mandat que nous avons à remplir et de mettre au point les formules efficaces pour résoudre les problèmes qui nous attendent et répondre ainsi aux objectifs qui ont été établis à San Francisco, lors de la naissance des Nations Unies.

17. Nous savons que le Président représente la continuité de cette philosophie humaniste que M. Leopoldo Benites, ce fils illustre de l'Equateur, qui avait déjà des qualités continentales et universelles, a incarnée ici.

18. Au cours de l'année passée qui nous a amenés à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, des faits négatifs se sont déroulés dans l'ordre international, des faits que nous ne pouvons que déplorer et qui ont eu des répercussions dans l'Organisation, qui est le génie tutélaire auquel les peuples qui la constituent ont confié leurs aspirations les plus élevées pour assurer la paix et la solidarité universelle.

19. Cependant, ce sont là des faits qui mettent à l'épreuve les principes de la Charte ainsi que les mécanismes complexes dont elle dispose en vue de mettre en œuvre ses objectifs fondamentaux. C'est pour cette raison que nous devons nous déclarer convaincus que des équivalences positives sont apparues et que l'Organisation des Nations Unies s'en inspire également.

20. Nous devons espérer que la sainteté de la nature qui approche constitue fondamentalement le début

d'une histoire nouvelle. Notre mot d'ordre devrait être : nous allons travailler. Rien ne serait aussi encourageant que ces paroles pleines de sagesse de l'immortel poète américain Walt Whitman : "Si tu ne me trouves pas tout de suite, ne perds pas courage; si je ne suis pas à tel endroit, cherche-moi ailleurs... Je t'attends. Je suis quelque part et je t'y attends".

21. Tout notre peuple est convaincu que depuis l'apparition de l'Etat en tant que conception juridique imposée par l'histoire de la civilisation jusqu'à nos jours et depuis les origines du droit — qui remontent en Amérique au dimanche qui a précédé la fête de la Nativité de 1511, lorsque, à Santo Domingo, le père dominicain Antonio de Montesinos prononça, dans une église qui n'avait qu'un toit de chaume, un sermon révolutionnaire qu'il appelait "Une voix qui crie dans le désert", et que l'immortel humaniste dominicain Pedro Henríquez Ureña a par la suite qualifié "de l'un des grands événements de notre histoire spirituelle", cette conception constitue la plus grande invention que l'esprit de l'homme ait pu concevoir en vue d'assurer la survivance de l'espèce humaine contre toutes les forces de destruction qui souvent ont mis en danger le petit monde que nous habitons.

22. La sécurité que nous tirons de cette réalité que nous enseigne la philosophie de l'histoire devrait constituer pour nous et pour tous les peuples représentés dans l'Organisation la raison suprême qui nous pousse toujours davantage à nous renforcer, à reconnaître que s'il est vrai que souvent les événements ont suscité des critiques inévitables et d'ailleurs faciles, et que d'autres faits ont été jugés comme des signes de faiblesse dans la réalisation de nos objectifs fondamentaux, il n'en est pas moins vrai que ces principes ont toujours été renforcés dans toutes les circonstances.

23. Lorsque nul ne peut nier qu'au siècle de l'atome la guerre pourrait conduire à la destruction de la planète, notre organisation a prouvé que loin de demeurer statique bien que certains de ses principes aient été violés en des circonstances qui ont fait penser à une crise du droit, il est cependant vrai, comme on l'a dit, "que le développement des relations entre les Etats dans le monde d'aujourd'hui ne saurait se concevoir sans une organisation universelle ayant la portée des Nations Unies et qu'il serait nécessaire d'en créer une si celle-ci n'existait pas."

24. Si à la suite des transformations de la pensée politique dans une période de l'histoire que notre civilisation traverse, nous assistons à une transition qui annonce déjà l'apparition de phénomènes fort insoupçonnés encore et qui changeront la face du monde, au cours des années antérieures nous avons vu apparaître des conceptions visant à répondre à la nécessité de suggestions constructives, parmi lesquelles nous pouvons mentionner celle d'un système de défense collective internationale.

25. La reconnaissance du fait que nous assistons à un processus d'accélération de modification des idées qui exige une révision profonde des systèmes de droit entre les Etats et, par voie de conséquence, dans la Charte même qui nous régit, s'est fait sentir avec plus de décision et de vigueur dans la région américaine.

26. C'est pourquoi, au sein de l'Organisation des Etats américains (OEA), on se livre à des études approfondies qui ont conduit à établir des projets de réformes fondamentales de l'instrument constitutif, projets qui seront soumis à l'examen de la cinquième Assemblée générale qui aura lieu au mois d'avril 1975 et qui sera précédée de la réunion de consultation des ministres des affaires étrangères qui se tiendra à Quito au mois de novembre prochain. Cela doit constituer le point de départ en vue de donner plus de vigueur à l'OEA et pour la réorganiser, afin que celle-ci puisse servir d'instrument efficace aux aspirations de paix, de développement et d'intégration des peuples de notre continent. Cela veut dire que dans ce domaine également on a ressenti les effets vigoureux des changements de structures qui avaient été utiles et satisfaisants pendant longtemps, mais qui ont été affectés puissamment par les nouvelles réalités du processus international, et le postulat d'après lequel les principes ne sont que l'émanation de la nécessité a ainsi prouvé sa valeur.

27. La région américaine peut se vanter en ce moment du fait qu'elle a mis à l'épreuve avec des résultats utiles, tout au moins jusqu'à présent, un instrument efficace qui est inévitablement appelé à se généraliser dans les relations entre les Etats. Je fais allusion au nouveau dialogue.

28. Nous voulons naturellement parler du dialogue dont l'initiative a été prise à Bogota dans le cadre le plus large d'humanité et de fraternité et dans lequel, avec beaucoup de clarté et de franchise, les ministres des affaires étrangères de l'Amérique latine se sont décidés à tenir des pourparlers avec le Ministre des affaires étrangères des Etats-Unis d'Amérique, M. Henry Kissinger, afin de rechercher d'un commun accord — toute l'Amérique latino-américaine conjointement avec les Etats-Unis — la solution des problèmes les plus importants qui affligent les pays qui se trouvent au sud du Río Bravo. Ce nouveau dialogue, nous l'avons poursuivi à Tlatelolco, dans la belle capitale du Mexique, et par la suite à Washington.

29. L'esprit de Tlatelolco, ainsi que nous avons qualifié cette nouvelle occasion de rapprochement entre les pays d'Amérique latine, nous pouvons, sans prétendre donner un exemple à d'autres régions du monde, en parler avec satisfaction, étant donné que tant d'autres problèmes, tels que ceux qui affectent d'autres régions en Europe et en Asie, comme la paix permanente du Moyen-Orient, et la solution du problème de Chypre, pour ne citer que ces deux cas, peuvent trouver dans une politique semblable des solutions juridiques, pratiques et honorables.

30. En ce qui concerne le tiers monde, il n'est pas risqué de dire que l'une des causes qui affectent de la façon la plus regrettable le respect des droits de l'homme, sans manquer d'y impliquer l'aveuglement cruel des passions politiques, réside dans les mesures rigoureuses et les grands mécontentements qu'engendre le sous-développement et l'exploitation des peuples, ce tableau étant plus âpre et plus rude lorsqu'il est le reflet du chômage et de la misère qui suscitent le phénomène de la confrontation entre les faibles ressources disponibles en vue de répondre à ces besoins et l'impossibilité de les rendre efficaces.

31. Voilà pourquoi nous ne pouvons manquer d'appuyer, comme nous l'avons fait en d'autres occasions dans cette assemblée générale, la nécessité inéluctable d'octroyer la priorité aux exigences des pays du tiers monde. Bien que l'on ne puisse nier que des progrès ont été faits dans ce domaine, nous devons admettre franchement qu'en réalité, il n'y a pas d'action dynamique efficace en vue d'attaquer de front les problèmes créés par le sous-développement dans plus de 100 régions du monde auxquelles s'étend la juridiction des Nations Unies. C'est pourquoi nous défendons l'application dans ce domaine du postulat suivant lequel les pays développés du monde ont l'obligation naturelle de contribuer à l'accélération du développement des pays du tiers monde.

32. Telle est la politique qu'a établie la Charte d'Alger<sup>1</sup> où la question a été examinée dans toute sa plénitude dramatique, et où l'on a reconnu que c'est une vérité inéluctable que le monde d'aujourd'hui gravite autour de l'économie comme autour de l'axe appelé à centraliser toutes les forces constructives dont dépendent les phénomènes sociaux inexorables et changeants des peuples si étroitement liés au phénomène économique au point qu'il n'y a pas une seule activité des noyaux sociaux et de l'homme lui-même en particulier qui ne dépendent des mouvements économiques qui marquent les modifications de la civilisation actuelle.

33. D'autre part, en ce qui concerne le progrès international, l'actualité internationale offre des perspectives qui conduisent à reconnaître qu'un progrès appréciable existe en vue de normaliser graduellement les situations qui préoccupent l'esprit des hommes d'Etat et des peuples et qui ont empêché de parvenir à des accords permettant de réduire au minimum les causes qui font que l'on s'écarte de la ligne de conduite tracée par l'Organisation des Nations Unies, en vue d'atteindre une paix permanente, dans le cadre de son ordre juridique, et ce pour tous les peuples.

34. Il est encourageant de constater que l'on a supprimé certains obstacles qui semblaient insurmontables, en vue d'ouvrir la voie à la conciliation indispensable qu'exige la notion d'universalité qui doit régir une organisation telle que la nôtre, qui accueille déjà 138 Etats souverains et indépendants et qui recevra, dans la grande famille mondiale, encore plus d'Etats conformément aux principes de l'autodétermination des peuples, de la décolonisation totale du monde, ce qui permettra de créer ainsi une situation dans laquelle tous les peuples pourront légitimement se considérer comme frères.

35. En raison de l'efficacité que nous attribuons au dialogue dans une atmosphère d'amitié et d'égalité franchement constructive et en tant que méthode à laquelle la nouvelle diplomatie devrait recourir plus fréquemment, nous avons dissipé certains nuages qui obscurcissaient la scène et entouraient les divergences existant entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, ainsi qu'avec la République populaire de Chine.

36. Nous ne croyons pas qu'il soit trop hasardeux de dire que cela est dû au fait qu'une nouvelle idée de négociation véritable a succédé à l'affrontement et que l'on a pris ainsi la voie qui, tôt ou tard, permettrait

d'éliminer toutes les aspérités existant sur la route de la concorde internationale.

37. En ce qui concerne le droit de la mer, il y a deux ans notre pays a eu l'honneur d'être l'hôte de la Conférence spéciale des pays de la région des Caraïbes sur les problèmes de la mer. A la suite des délibérations de cette importante réunion, à laquelle participaient tous les ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale et des Antilles, un nouvel instrument a été élaboré que l'on a appelé la Déclaration de Saint-Domingue<sup>2</sup>.

38. L'ordre du jour comportait nombre de questions importantes, parmi lesquelles celles de la mer territoriale, de l'exploitation et de la conservation des espèces marines, ainsi que le régime des fonds marins dans la circonscription géographique commune, sans oublier les questions concrètes touchant la pollution qui est l'ennemi mortel de la fertilité marine.

39. En cette occasion mémorable, on a adopté l'idée d'une mer patrimoniale dont l'étendue ne peut dépasser 200 milles à partir de lignes de base respectives et dont l'exploitation serait exclusivement réservée.

40. Il est indéniable que les résultats obtenus ont été positifs et ont eu une répercussion heureuse, lors de la deuxième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Caracas en 1974, à l'égard de la question passionnante des richesses de la mer et du sous-sol marin, en tant que solution pleine de promesses aux problèmes de la pénurie alimentaire et de la surpopulation qui projettent une ombre alarmante sur toutes les parties du monde.

41. Ce fut une heureuse coïncidence qu'au cours de la Conférence spéciale, tenue à Saint-Domingue en 1954, concernant la mer territoriale, le plateau continental, l'exploitation des richesses de la mer et les questions connexes, soit apparue comme une contribution intéressante la notion de l'exploitation, qui constitue un progrès par rapport aux formules doctrinaires fondées sur les limites horizontales et verticales régissant les droits des pays riverains et adoptées dans les Conventions de Genève, en 1954.

42. En conséquence, la République Dominicaine a collaboré depuis bien des années au développement et à l'adoption d'un nouveau régime juridique des mers. C'est animée de cette conviction, qu'elle a participé à la Conférence de Caracas qui, bien qu'elle ne soit pas parvenue à établir un projet de convention sur cette question importante affectant l'intérêt de tous les pays, permettra sans aucun doute de rédiger des textes définitifs concernant les points sur lesquels un accord n'a pu intervenir à Caracas, en particulier eu égard au point de vue de la République Dominicaine selon lequel les grandes installations industrielles sur les canaux et les détroits doivent faire l'objet de consultations en vue de négociations, afin de contribuer ainsi à éviter toutes formes de pollution.

43. En ce qui concerne les nouveaux Etats, quand on envisage la perspective qu'offre la croissance persistante de l'Organisation des Nations Unies, nous devons nous réjouir du fait que s'est réalisée la prophétie selon laquelle l'Organisation parviendrait

à la plénitude de l'universalité qu'avaient espérée ses fondateurs lorsqu'elle faisait ses premiers pas dans un monde incertain.

44. Nous reconnaissons aussi que cette décision des nouveaux Etats de devenir Membres de notre organisation peu après leur accession à l'indépendance est un signe certain que l'Organisation va de l'avant et que ses rouages lui permettent de se rapprocher de ses objectifs, malgré les changements survenus à l'intérieur des Etats et sur le plan international.

45. Forte de cette conviction, notre délégation est heureuse et fière d'accueillir le Bangladesh, la Guinée-Bissau et la Grenade. Nous sommes certains que, de même que ces pays ont pu accéder à l'indépendance, ils seront en mesure de prendre leur part des responsabilités communes de tous les Etats Membres des Nations Unies.

46. Je parlerai maintenant de Panama. L'Amérique a été fortunée : après la session du Conseil de sécurité dans la ville de Panama, où tous les pays latino-américains ont appuyé les revendications du Panama qui exigeait une révision du Traité du Canal, et après la visite et le dialogue avec M. Henry Kissinger, des négociations ont été entreprises dans un esprit d'amitié, d'égalité mutuelle et de respect. Cela facilitera les changements envisagés lors des dernières réunions internationales en Amérique latine.

47. En commençant ce que nous avons appelé un nouveau dialogue, l'Amérique ne fait que concrétiser et mettre en œuvre, grâce à un système pratique, cohérent et harmonieux en accord avec les besoins essentiels de l'Amérique latine, les plans et projets indispensables pour faire face aux réalités de l'heure.

48. En ce qui concerne la politique de développement économique accélérée, en ce moment même, les pays du monde sont réunis dans la plus haute des instances internationales, où ils sont venus remplis de grandes illusions et de beaux programmes, pour exposer des arguments extrêmement convaincants; mais, souvent, les objectifs exposés sont difficiles à atteindre, et nous devons consentir des efforts consciencieux et nobles pour que ces projets et ces plans, dont beaucoup n'ont pas donné les résultats attendus, se concrétisent.

49. Nous apportons une suggestion sincère aux pays réunis ici, et surtout aux pays de l'Amérique latine. Il s'agit de chercher à établir le ou les mécanismes susceptibles de permettre le progrès véritable de nos peuples.

50. Il est beaucoup question à l'heure actuelle de l'explosion démographique, qui a donné lieu à de longues discussions et à des conférences importantes, comme celle de la Conférence mondiale sur la population, tenue à Bucarest du 19 au 30 août 1974. La FAO a tenu une réunion à Panama il y a peu de temps, et l'on y a débattu la nécessité d'accroître la production agricole. En Yougoslavie, du 16 au 22 du mois en cours, a eu lieu la seconde table ronde sur l'industrie agricole. On parle beaucoup de la nécessité d'obtenir des capitaux pour les industries principales; il est beaucoup question surtout de la crise de l'énergie et de l'inflation, problèmes qui ont profondément préoccupé tous les pays ces temps derniers.

51. On ne saurait nier que la hausse des prix a pris des proportions alarmantes et que les exigences des pays producteurs de pétrole sont la cause première de l'inflation galopante et inquiétante qui ébranle les fondements mêmes de la culture de surconsommation et d'une prospérité relative durable. La gravité de la situation est manifeste lorsque nous comparons les prix de certains produits de base : la tonne métrique de maïs coûtait 51 dollars en 1972; elle en coûtait 122 en 1974. Le prix du blé, dans une large mesure base de l'alimentation mondiale, est passé de 60 dollars la tonne métrique en 1972 à 214 dollars en janvier 1974. Le riz, alimentation principale dans les pays sous-développés, a vu son prix passer de 131 dollars la tonne métrique en janvier 1972 à 538 dollars en janvier dernier.

52. Les conséquences néfastes de ce processus économique dramatique ont eu un effet catastrophique dans les pays les plus pauvres, où la faim et la sous-alimentation ont fait des millions et des millions de victimes, pour le plus grand dam des générations futures; en effet, le taux de mortalité dans les pays pauvres a atteint un sommet durant l'année 1973, que l'histoire consignera sans aucun doute comme l'année de la faim et de la misère humaine.

53. Malgré tous ces faits, nous nous rendons compte que le processus semble être irréversible. Aussi sommes-nous persuadés — et nous tenons à bien le dire en cette assemblée — que pour trouver des solutions aux difficultés auxquelles nous nous heurtons, il faudra une exploitation rationnelle et intensive de la terre, en parallèle avec une industrialisation des produits agricoles. Notre but est de parvenir à une productivité maximale.

54. Nous n'avons donc d'autre choix que d'utiliser les machines et l'équipement agricoles les plus modernes, les méthodes et les techniques les plus nouvelles de production, d'industrialisation et de commercialisation des produits agricoles, ce qui nous permettrait, avec des réformes agraires, de compléter le développement intégral de l'Amérique latine.

55. Il s'agit d'incorporer, dans nos plans de développement, la notion de l'industrie agricole, qui implique que l'on crée des industries dans les régions agricoles mêmes, afin que les populations rurales non seulement puissent prendre part aux entreprises susceptibles de leur assurer un certain revenu, la sécurité sociale, une retraite, etc., mais aussi aient les moyens d'instruire leurs enfants, de changer leur mode de vie et d'améliorer leur niveau d'existence, qui n'a rien de comparable avec celui de la main-d'œuvre urbaine, qui jouit de salaires élevés et de possibilités d'avenir convenables.

56. Ce critère, à la différence de la politique de substitution des importations qui engendre une industrie sans capacité d'innovations et inévitablement sous-développée, implique l'intégration économique à partir d'unités micro-économiques d'armature harmonique qui deviendront un corps solide capable de produire l'énergie nécessaire pour satisfaire tous les besoins dans le contexte de la plus grande justice sociale possible; ainsi pourrions-nous parvenir, grâce à des méthodes rationnelles, à mettre fin aux grandes migrations des hommes de la campagne vers les

centres urbains, où les attire l'illusion d'un développement industriel non existant.

57. L'industrie agricole intégrée est une tentative moderne en vue d'industrialiser l'une des activités humaines les plus anciennes et les plus importantes. Ce n'est donc pas une chose nouvelle. Mais ce qui est nouveau, c'est la définition nette et objective de ses buts et la certitude qu'elle constitue un moyen efficace et fondamental de résoudre les problèmes qui se posent à nous.

58. Le monde se trouve aujourd'hui devant l'une des crises les plus graves qu'ait connues l'histoire de l'humanité. Il s'agit de la disproportion qui existe entre la production des denrées alimentaires et la croissance de la population mondiale. En outre, il y a de très grandes régions du monde où la production agricole a considérablement diminué au cours des dernières années.

59. La principale raison pour laquelle ce déficit quasi général de la production agricole existe est, au fond, l'absence d'une politique claire qui inciterait l'homme à travailler sa propre terre dans les conditions sociales que requiert le monde aujourd'hui : la technologie, des connaissances en matière de gestion, le financement et la commercialisation, afin que cet homme puisse obtenir de la terre les meilleurs résultats.

60. Ce n'est pas par hasard que la canne à sucre a été et continue d'être l'un des piliers les plus importants du processus économique de la République Dominicaine; et c'est à cause de la façon dont la canne à sucre est semée, récoltée et transformée — c'est-à-dire d'une façon industrielle — avec une technique avancée, qu'il s'agit d'une entreprise où l'homme a pu tirer parti à la campagne, au coût le plus bas, de la production de la matière première. La canne à sucre et son processus d'industrialisation constituent une puissante industrie agricole dans beaucoup de nos pays, leur donnant des rendements agricoles et industriels importants pour notre économie.

61. Il faut mettre entre les mains des hommes de nos campagnes les moyens nécessaires pour qu'ils puissent tirer de la nature même les meilleurs rendements, parce que c'est la sagesse, la nature ayant toujours eu ses propres mécanismes; depuis l'origine des temps, la croissance démographique et le déficit de la production ont toujours existé, quoique dans des proportions dramatiques inférieures à celles d'aujourd'hui, et, jusqu'à présent, les hommes n'ont réussi qu'à créer dans une faible mesure les éléments nécessaires à une subsistance précaire pour la grande majorité de nos peuples.

62. C'est pourquoi nous adressons un appel du haut de cette tribune internationale pour que les pays latino-américains, principalement, réfléchissent à l'adoption de cette politique, car ils constituent la région qui offre au monde les plus grands espoirs. En effet, c'est la région du monde la moins exploitée, la terre n'a pas été techniquement travaillée, le paysan représente 70 p. 100 de notre population — c'est-à-dire qu'il y a 300 millions d'habitants aujourd'hui — et c'est la région qui pourra devenir l'une des plus productives du monde entier.

63. Malheureusement, jusqu'à ce jour, la majeure partie des politiques économiques de notre région se

sont contentées d'assurer simplement la subsistance de l'individu. Mais rarement et dans peu de pays s'est-on résolu à attaquer avec courage la racine de nos maux.

64. Nous sommes absolument convaincus de l'efficacité du système de la réforme agraire, car dans notre pays dont le territoire couvre à peine 48 070 km<sup>2</sup>, sous l'administration du gouvernement constitutionnel de M. Joaquín Balaguer, des milliers de familles ont, depuis huit ans, réussi à accroître substantiellement leur production agricole. Mais si nous appliquons le concept de l'entreprise à la campagne et si nous pouvions réaliser dans la pratique le slogan "entreprises et citadins aux champs", il se peut que la mutation sociale et économique qui se produirait dans nos pays aurait des répercussions très positives sur les générations futures, car si les hommes de la ville créaient dans les campagnes de grandes entreprises et si une législation constitutionnelle était mise au point, comme cela s'est fait en République Dominicaine, pour que la terre devienne la propriété de l'agriculteur, des lois seraient promulguées qui établiraient un salaire minimum, assureraient aux travailleurs des campagnes les bénéfices de la sécurité sociale et tous autres genres de bénéfices, à l'instar de l'ouvrier de la ville, la migration vers les centres urbains serait alors considérablement diminuée et des petits pays comme le nôtre, par exemple, pourraient se convertir avec une facilité relative en sociétés où tous les paysans pourraient avoir l'électricité, la télévision, des réfrigérateurs et toutes les facilités des temps modernes, en même temps qu'ils jouiraient de l'air pur et de la beauté de la nature.

65. Il est évident que l'Etat doit fournir à ces entreprises les ressources indispensables, comme l'infrastructure nécessaire pour que l'exécution de ces projets permette des normes de productivité et procure un minimum de bénéfices comme encouragement pour le développement d'une activité de cette nature.

66. Il est, en outre, essentiel que les institutions de financement internationales, comme la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, intensifient leur action pour que ce genre d'entreprises puisse servir les buts que nous envisageons.

67. Il y a deux décennies, le monde s'était orienté d'après un critère éminemment politique. Aujourd'hui, le monde s'inspire d'un critère éminemment économique. La plus évidente preuve réside dans le changement intervenu dans la politique mondiale, à la suite de la hausse surprenante du prix du pétrole et des progrès considérables enregistrés par le Brésil et le Venezuela, deux grandes et puissantes nations sud-américaines, jouissant actuellement du plus haut niveau de production et de vie qu'elles aient jamais connu.

68. La majorité des pays d'Amérique latine souffrent d'un grand mal, et il n'y a pas de forum plus important que l'Assemblée générale pour y faire notre autocritique. Ce grand mal n'est autre que la tendance légendaire que nous avons à vivre en demandant l'aide des puissants, au risque de porter atteinte à l'autodétermination de nos peuples; c'est aussi le fait de rechercher la façon dont les puissants pourraient nous aider alors que nous demeurons dans une attitude de quasi-indifférence, pour ne pas dire d'irresponsabilité collective, espérant qu'on fera les choses pour

nous, et de ne pas consacrer notre propre intelligence, nos propres ressources et nos propres moyens à la solution des graves problèmes qui se posent à nous.

69. Le monde d'aujourd'hui — et cela, absolument personne ne le conteste — est composé d'une série d'Etats indépendants ayant des économies interdépendantes. Il est maintenant évident que tous les facteurs économiques-clefs doivent être évalués pour leurs répercussions tant sur le plan national que sur le plan international. C'est seulement maintenant que les dirigeants du monde semblent avoir pleinement conscience de l'importance de ce phénomène appelé interdépendance économique. Comme le disait un expert en économie de l'Université de Harvard, le professeur Raymond Bermond, "d'ici peu, les Etats souverains se sentiront dépouillés. Des concepts comme la souveraineté et la puissance économique nationales paraissent étrangement manquer de sens."

70. Nous voulons souligner que l'aspect le plus curieux de ce nouveau phénomène de l'interdépendance sera peut-être le fait que les réactions qu'il a causées n'ont suivi aucun modèle prévisible. Peu de pays développés ou en développement paraissent savoir comment le traiter; les uns le traitent comme s'il s'agissait d'une obligation, les autres comme s'il s'agissait d'une possibilité. Il y a complet accord sur le fait que l'interdépendance est une réalité et que, dans certaines circonstances, elle peut être une occasion sans précédent de développement et de prospérité.

71. Nous ne pouvons pas ignorer que si nous n'arrivons pas, parmi nos peuples, à un développement véritable et intégral, l'interdépendance prendra fin et nous en reviendrons à une situation de vassaux, humiliante et anachronique, et à une dépendance incompatible avec les principes les plus élémentaires de l'intégrité de l'Etat.

72. Pour renforcer notre thèse et afin que nous prenions conscience du fait que tout ce que nous avons dit ici est absolument réalisable, nous n'avons qu'à lire les articles 29, 30 et 31 de la Charte de l'Organisation des Etats américains, telle qu'elle a été modifiée par le Protocole de Buenos Aires, en date du 27 février 1967<sup>3</sup>, qui disent ce qui suit :

*"Article 29.* Les Etats Membres, inspirés des principes de solidarité et de coopération inter-américaines, s'engagent à unir leurs efforts afin d'obtenir que règne la justice sociale sur le continent et que leurs peuples atteignent un développement économique dynamique et harmonieux, conditions indispensables de la paix et de la sécurité."

*"Article 30.* Les Etats Membres s'engagent à mobiliser leurs propres ressources nationales, humaines et matérielles, à l'aide de programmes appropriés; ils reconnaissent aussi qu'il importe d'agir dans le cadre d'un mécanisme intérieur efficient, conditions fondamentales de leur progrès économique et social et garantie d'une coopération interaméricaine efficace."

*"Article 31.* Afin d'accélérer leur développement économique et social selon leurs modalités et leurs procédures propres, dans le cadre des principes démocratiques et des institutions du Système inter-américain, les Etats Membres conviennent de

déployer le maximum d'efforts pour atteindre les objectifs essentiels suivants :

“a) Croissance substantielle et auto-soutenu du produit national *per capita*;

“b) Distribution équitable du revenu national;

“c) Régimes fiscaux rationnels et équitables;

“d) Modernisation de la vie rurale et réformes conditionnant des régimes fonciers justes et rentables; plus grande productivité agricole; élargissement des superficies utilisées; diversification de la production et amélioration des systèmes de transformation et de commercialisation des produits agricoles; et renforcement et expansion des moyens permettant d'atteindre ces fins;

“e) Industrialisation accélérée et diversifiée, notamment des biens de capital et des biens intermédiaires;

“f) Stabilité du niveau des prix intérieurs, en harmonie avec le développement économique soutenu et instauration de la justice sociale;

“g) Rémunération équitable, possibilités d'emplois, et conditions de travail acceptables pour tous;

“...”

73. Nous savons que l'analyse que nous avons faite de l'industrie agricole ne requiert pas tellement l'attention des pays favorisés par la richesse de leurs sous-sols et qui ont pu surmonter les exigences de leurs économies grâce à d'autres structures dans lesquelles prédomine l'industrie d'extraction, qui mobilise d'importants capitaux, pays qui ont atteint un rythme accéléré dans la marche vers la condition de pays développés se suffisant à eux-mêmes.

74. Si les peuples d'Amérique atteignent ce but, si nous menons à bien et si nous traduisons en une réalité concrète ces programmes de développement agricole et d'industrialisation, tous, nous verrons, couronnés de succès, les efforts des illustres patriotes qui, par le courage de leurs actions, le rayonnement de leur gloire, le courage de leurs peuples et la fermeté avec laquelle ils ont utilisé leurs épées, nous ont donné la liberté et, avec elle, le droit de nous lancer sur des sentiers prometteurs et de nous fixer comme but l'établissement d'une société juste où l'esclavage, la servitude et la dépendance n'existeront plus jamais.

75. Qu'il me soit permis, au nom de ma délégation, de rendre un hommage à la paix, objectif suprême de l'Organisation des Nations Unies, car le destin de l'humanité, aujourd'hui plus que jamais, dépend de sa mise en œuvre. Plus la paix est cachée, plus on la recherche. Plus elle s'esquive, plus on l'aime. Plus elle est indiscernable, plus elle est proche. Plus elle est éloignée, plus elle est sacrée. Plus on la renie, plus elle est radieuse.

*M. Bouteflika (Algérie) prend la présidence.*

76. Les grands génies de la pensée politique de l'antiquité et de l'ère moderne ont voulu définir la paix dans le cadre de leur philosophie. Permettez-moi de rappeler ici en terminant une pensée théologique de Saint Augustin. Elle est contenue dans une phrase qui dit en quelques mots :

“La paix des hommes c'est la concorde ordonnée; la paix du foyer c'est l'harmonie consentie de ceux

qui y vivent pour y commander et y obéir; la paix de la cité, c'est la bonne organisation que connaissent les citoyens et les voisins qui s'y soumettent ou la commandent; la paix de toutes les choses, la tranquillité de l'ordre, l'ordre lui-même, ne sont qu'une disposition de choses égales et inégales qui donne à chacune d'elles la place qui lui revient.”

77. M. AHMED (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a grand plaisir, Monsieur le Président, à vous adresser de chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous voyons dans cette élection la reconnaissance du rôle remarquable joué par l'Algérie au service des justes causes du tiers monde. Vous êtes également le symbole des forces dynamiques de libération qui animent le grand continent africain, forces qui continueront d'avoir notre appui le plus ferme.

78. Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre hommage à M. Leopoldo Benites, de l'Equateur, qui a présidé de manière remarquable la vingt-huitième session de l'Assemblée générale de même que l'historique sixième session extraordinaire.

79. D'autre part, je voudrais exprimer la tristesse que ressent mon pays devant l'affreuse tragédie qui s'est abattue sur le Honduras et transmettre à ceux qui en ont souffert la profonde sympathie du peuple pakistanais.

80. Mon pays se joint aux autres Membres des Nations Unies pour souhaiter la bienvenue à la République populaire du Bangladesh, à la Grenade et à la Guinée-Bissau, nouveaux Membres de l'Organisation. Nous sommes persuadés qu'ils apporteront une fructueuse contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

81. L'année écoulée nous a quelque peu rapprochés des objectifs de l'Organisation. Il y a eu des tentatives sérieuses et accueillies avec faveur pour résoudre le conflit arabo-israélien, qui dure depuis si longtemps, et pour apporter la paix au Moyen-Orient. En Afrique, une étape importante a été franchie dans la voie de la décolonisation. Le tiers monde est parvenu à faire reconnaître partout la nécessité d'un ordre économique international plus équitable. Ce sont là des changements positifs, certes, mais nous avons encore un long chemin à parcourir pour arriver à notre but.

82. Le monde demeure hanté par un sentiment d'insécurité qui se manifeste partout; à la suite des pressions inflationnistes croissantes, les nations les plus pauvres doivent lutter désespérément pour leur survie économique.

83. La détente entre les superpuissances a contribué pour une bonne part à atténuer les tensions en Europe. Cependant, elle ne règne pas dans toutes les régions du monde. En disant cela, nous ne voulons pas minimiser les accords importants réalisés entre ces puissances. Dans le domaine du désarmement, les accords sur les armements stratégiques ne sont en fait que des mesures préliminaires vers le contrôle des armements. Mais, en termes absolus, et dans le cadre des engagements assumés en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*], ces mesures sont très loin de répondre à ce que le monde attend de ces puissances,

quant à l'objectif du désarmement général et complet. Sans aucun doute, il ne s'agit pas là d'un problème qui se prête à une solution rapide. Néanmoins, les progrès réalisés à ce jour ont été d'une pénible lenteur.

84. D'autre part, l'évolution de la science et de la technique, et surtout de la technique nucléaire, a avancé à grands pas. Aujourd'hui, un grand nombre de pays peuvent acquérir, s'ils le désirent, la capacité de mettre au point des armes nucléaires. Qu'ils puissent le faire effectivement, le monde l'a compris avec acuité à l'occasion de l'explosion d'un engin nucléaire cette année, de la part d'un autre pays encore : l'Inde. Il s'agit là d'un événement des plus graves.

85. Le Gouvernement indien affirme que cette explosion nucléaire était destinée à des fins exclusivement pacifiques. La difficulté réelle réside dans le fait que, du point de vue technique, il n'y a pas de différence entre une explosion nucléaire à des fins pacifiques et une explosion qui a lieu pour mettre au point une arme nucléaire. Il y a de plus le danger que l'expérience de l'Inde a pu faire disparaître le frein imposé à la prolifération nucléaire et, à moins que l'on ne puisse trouver de garanties efficaces pour l'empêcher, l'exemple de l'Inde pourrait être suivi ailleurs.

86. L'explosion nucléaire de l'Inde a été discutée à la cinquième Conférence islamique, à laquelle ont assisté 37 pays, qui s'est réunie à Kuala Lumpur en juin dernier. La Conférence a adopté à l'unanimité une résolution qui, notamment, demandait à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de prendre l'engagement solennel, à caractère d'obligation, de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre un Etat quelconque non doté d'armes nucléaires. De l'avis de mon gouvernement, cet engagement n'est pas seulement nécessaire en soi, il est également nécessaire pour mettre un frein à la prolifération nucléaire.

87. Il y a une autre voie que l'on pourrait utilement explorer pour aboutir à cette sécurité que nous recherchons. Il est reconnu partout maintenant que l'objectif du désarmement général et complet peut être facilité au moyen de mesures collatérales, telles que l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses parties du monde. L'Assemblée générale a approuvé cette idée à plusieurs reprises. La Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires a également adopté une décision dans ce sens en 1968. Les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont adopté une attitude semblable quant à l'introduction d'armes nucléaires dans leur région. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a adopté la même attitude à l'égard de l'Afrique. En Amérique latine, un traité déjà en vigueur tend à faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires. A l'ordre du jour de cette année [point 101] figure une proposition semblable, présentée de concert par l'Iran et l'Egypte en ce qui concerne le Moyen-Orient.

88. Il y a près de deux ans, le Premier Ministre du Pakistan, M. Zulfikar Ali Bhutto, avait proposé que la région de l'Asie du Sud soit déclarée zone exempte d'armes nucléaires [voir A/9706, mémoire explicatif, par. 2]. D'autres pays de l'Asie du Sud ont également proclamé leur opposition à l'acquisition et à l'introduction d'armes nucléaires dans la région. Le Sri Lanka considère l'océan Indien comme une zone de

paix et a proposé qu'il soit "exempt d'armes nucléaires". Le Gouvernement indien a également affirmé à plusieurs reprises qu'il n'avait pas l'intention d'acquérir d'armes nucléaires et demeure opposé à l'utilisation militaire de l'énergie nucléaire.

89. Le Pakistan estime que ce désir commun des Etats de l'Asie du Sud doit maintenant se traduire en un arrangement officiel. L'exemple d'un tel accord existe déjà sous la forme du Traité de Tlatelco<sup>4</sup>. Ce traité ne contient pas seulement l'engagement sans équivoque des Etats de la région de ne pas acquérir ou fabriquer d'armes nucléaires, mais il établit un système permettant l'observation et la vérification indépendantes des explosions qui ont lieu à des fins pacifiques afin d'empêcher que des programmes nucléaires pacifiques ne servent à des fins militaires.

90. Nous sommes certains que tous les Membres des Nations Unies qui désirent promouvoir un climat de paix en Asie du Sud et tous ceux qui, comme nous, sont troublés par la perspective de la prolifération nucléaire, accueilleront avec faveur la proposition tendant à déclarer la région de l'Asie du Sud zone exempte d'armes nucléaires. Le Pakistan estime que la proposition visant à créer une zone semblable au Moyen-Orient représente également une heureuse initiative, car le danger de prolifération nucléaire est également considérable dans cette région.

91. Nous sommes heureux de constater que la situation sur le sous-continent de l'Asie du Sud redevient peu à peu normale. Le Bangladesh a été reconnu par le Pakistan en février dernier. A la fin d'avril, à la suite de deux accords conclus entre le Bangladesh, l'Inde et le Pakistan, tous les prisonniers de guerre ont été rapatriés au Pakistan. Et, grâce à l'aide très précieuse fournie par l'Organisation des Nations Unies, sous l'habile direction du Secrétaire général, quelque 250 000 ressortissants du Bangladesh et du Pakistan, qui se trouvaient dans l'un ou l'autre pays, ont été renvoyés dans leurs foyers grâce à une massive opération aérienne. Ces faits ont préparé la voie à de nouvelles mesures destinées à normaliser la situation sur le sous-continent, comme l'avait prévu l'accord de Simla<sup>5</sup>. En conséquence, les experts des deux pays se sont récemment réunis et ont conclu un accord pour le rétablissement des communications postales et des télécommunications et des possibilités de déplacement entre les deux pays. Ils ont également convenu d'examiner la question de la reprise des relations aériennes et du commerce à une date rapprochée.

92. Il est évident que la normalisation des relations n'est pas une fin en soi. Ce n'est que le moyen d'aboutir à l'objectif de la paix, afin que les peuples du sous-continent puissent consacrer leurs ressources lamentablement insuffisantes à l'élimination de la pauvreté et de la faim plutôt que de les gaspiller en conflits et en affrontements stériles. Un ferme engagement à l'égard des principes de la coexistence pacifique, le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance politique et de l'intégrité territoriale de chacun des pays, et le règlement juste et équitable de leurs divergences, demeurent les conditions indispensables à l'édification d'une paix durable.

93. La présence du Bangladesh aux Nations Unies prélude des relations nouvelles entre les peuples du

Pakistan et du Bangladesh. Les sentiments fraternels qui les animent ont trouvé leur expression dans la chaleureuse bienvenue accordée au cheikh Mujibur Rahman lorsqu'il s'est rendu à Lahore pour assister à la Conférence islamique au sommet et dans l'accueil enthousiaste qui a été réservé au premier ministre Bhutto lorsqu'il est arrivé au Bangladesh. Il reste, certes, des problèmes à résoudre. Cependant, avec de la bonne volonté et de la compréhension, nous espérons que ces problèmes, eux aussi, seront résolus. Les peuples des deux pays reconnaissent de plus en plus qu'ils doivent dépasser les tragiques événements de 1971 et, dans leurs intérêts respectifs, travailler en tant que nations souveraines et égales à l'établissement de rapports amicaux et fructueux.

94. Compte tenu de ces faits tendant à favoriser la réconciliation sur le sous-continent et à renforcer les bases mêmes de la paix dans la région, il est très décevant pour nous de voir que nos relations avec notre autre voisin, l'Afghanistan, sont actuellement marquées par une certaine tension. Cet état de choses est d'autant plus regrettable que toute considération — qu'elle soit d'ordre historique, géographique, politique, culturelle ou économique — exigerait que les relations entre les deux pays soient particulièrement étroites et amicales. Nous souhaitons que la situation peu satisfaisante dans laquelle se trouvent ces relations ne constitue qu'une étape passagère. Mon gouvernement a la ferme intention d'établir les meilleures relations possibles avec l'Afghanistan et nous continuerons à travailler dans ce but dans la mesure de nos possibilités.

95. Au cours de cette dernière année, la guerre a éclaté dans deux régions. Le 6 octobre dernier, s'est déclenchée la quatrième guerre arabo-israélienne, conséquence inévitable de la carence internationale à régler les questions découlant de la guerre arabo-israélienne de 1967. Un cessez-le-feu a été établi à la suite de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, en date du 22 octobre. Il a été suivi par une période d'activités diplomatiques intenses et, grâce aux efforts remarquables de M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, et au réalisme dont ont fait preuve les parties au conflit, les canons se sont tus et le dégagement des forces est finalement entré en vigueur.

96. Mais le dégagement n'est pas le règlement. En soi il n'est pas la paix. Il n'est qu'une étape préliminaire vers des négociations facilitées en vue d'un règlement pacifique. La Conférence islamique au sommet, qui s'est réuni à Lahore, en février de cette année, a décidé à l'unanimité que les éléments essentiels d'un règlement de paix durable comprenaient : premièrement, le retrait complet d'Israël des territoires arabes qu'il occupait; deuxièmement, la pleine restitution des droits nationaux au peuple de Palestine; et, troisièmement, le rétablissement de la souveraineté arabe sur Jérusalem. Tous ces éléments découlent des principes d'une paix juste au Moyen-Orient, énoncés dans la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il n'y aura pas de paix durable au Moyen-Orient si l'on n'arrive pas à un règlement dans ce sens.

97. En juillet, des combats ont éclaté à Chypre à la suite d'un coup d'Etat dirigé contre le Gouvernement constitutionnel de l'île, monté par la junte militaire grecque pour annexer l'île. Cela a constitué une

violation flagrante des Traités de Londres et de Zurich, qui garantissaient l'indépendance de Chypre. La Turquie, qui est, avec le Royaume-Uni et la Grèce, cogarant de l'indépendance de l'île, est intervenue, tant pour s'acquitter des obligations qu'elle avait en vertu de ces traités que pour protéger la communauté turque de Chypre. Il est heureux que la Grèce ait maintenant un gouvernement démocratique et nous espérons qu'il sera possible de parvenir à un règlement durable garantissant pleinement les intérêts légitimes des communautés chypriotes turque et grecque.

98. En ce qui concerne la péninsule coréenne, les tendances encourageantes que l'Assemblée générale avait notées l'an dernier n'ont pas produit les progrès escomptés vers la réunification de ce pays partagé. Le Pakistan appuiera toute mesure que les parties estimerait propres à aider à réaliser l'objectif de la réunification pacifique.

99. La présence de la délégation de la Guinée-Bissau dans cette salle aujourd'hui est un événement dont l'importance est plus que temporaire. Elle marque le couronnement d'une lutte longue et impitoyable menée par un peuple décidé à se libérer lui-même du joug colonial. C'est le signe précurseur de la fin du colonialisme là où il existe encore. En souhaitant la bienvenue aux représentants de la Guinée-Bissau et en espérant qu'ils seront bientôt rejoints par les représentants des autres territoires sous domination portugaise, nous voudrions également féliciter les nouveaux dirigeants du Portugal pour les mesures sages qu'ils prennent en vue d'éliminer l'empire colonial portugais d'Afrique, reconnaissant par là la légitimité des mouvements de libération africains. Nous espérons que les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie tireront de ces faits les enseignements qui s'imposent.

100. Je passe maintenant à la sombre crise économique à laquelle font face les pays en développement. L'avenir des populations de l'Asie du Sud et d'une bonne partie du tiers monde est menacé aujourd'hui par un danger à l'échelle mondiale. Ces pays sont pris dans l'étau de l'inflation. De vastes populations dans les pays en développement souffrent de la faim et de privations tandis que le monde développé est préoccupé par ses propres problèmes d'inflation et d'instabilité monétaire.

101. Ces graves problèmes constituent peut-être la plus grande épreuve à laquelle doivent faire face les nations du monde, qu'elles soient riches ou pauvres. Ces problèmes se sont accumulés au cours des décennies en raison surtout de l'échec de la communauté internationale, et notamment des nations riches, d'accepter et d'effectuer les ajustements nécessaires pour édifier un ordre économique mondial juste et équilibré, alors mêmes que ces ajustements s'imposaient dans l'intérêt des pays développés eux-mêmes.

102. L'Assemblée générale a fait preuve d'une unanimité très heureuse à sa sixième session extraordinaire d'avril, en ce qui concerne les recommandations visant à surmonter les difficultés immédiates auxquels font face les pays qui ont été le plus touchés par la crise économique actuelle. Un certain nombre de pays ont réagi favorablement à l'opération d'urgence initiée par le Secrétaire général en tant qu'une première mesure dans le cadre du Programme spécial

établi par la résolution 3202 (S-VI). Il convient de noter tout particulièrement l'assistance généreuse accordée par certains des pays producteurs de pétrole, notamment l'Iran, l'Arabie saoudite, Abu Dhabi, le Koweït et le Venezuela. Ils déploient des efforts louables, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral, pour alléger le fardeau des pays en développement les plus affectés par l'augmentation élevée des prix. Toutefois, il faudrait que la communauté internationale fasse un plus grand effort pour aider ces pays si l'on veut proportionner ce secours à l'ampleur des immenses difficultés qu'ils connaissent.

103. Des secours d'urgence seuls ne sauraient remplacer les changements plus profonds nécessaires pour empêcher qu'une situation aussi catastrophique ne se reproduise. Jusqu'à maintenant, il existe très peu d'indices de progrès faits vers le nouvel ordre économique mondial qu'avait demandé la sixième session extraordinaire [*résolution 3201 (S-VI)*]. Rien n'a été fait pour améliorer les termes de l'échange des pays en développement, pour élargir leur accès aux marchés des pays développés, et pour édifier un système monétaire qui assure le transfert des ressources nécessaires aux pays en développement. A moins que ne soient effectués les changements fondamentaux propres à refaçonner les relations économiques entre les pays industrialisés et les pays du tiers monde, les pays en développement devront se demander s'ils peuvent continuer à prendre part à un jeu où le rôle de perdant leur est sans cesse réservé.

104. La plupart des politiques envisagées dans les milieux financiers mondiaux pour faire face au déficit actuel de la balance des paiements des pays développés soulèvent des doutes et des craintes. Les pays en développement non producteurs de pétrole peuvent être encore davantage affectés du fait de la politique déflationniste du monde industrialisé. Il peut même, en fait, y avoir transfert de leurs ressources financières aux pays développés, sous forme de paiements destinés à faire face aux prix plus élevés du pétrole, et au moyen d'investissements massifs des pays producteurs de pétrole dans les nations industrialisées. Le résultat éventuel d'un tel processus serait l'effondrement économique de la plupart des pays en développement.

105. La meilleure manière de venir en aide aux pays en développement dans leurs difficultés économiques actuelles est d'assurer l'apport d'une part importante des liquidités internationales sous forme d'investissements et d'assistance à titre de subventions dans le monde en développement. Cela susciterait une demande d'importations plus grande de la part des pays industrialisés et aiderait ces derniers à redresser le déficit de la balance des paiements. Cela ouvrirait aussi une voie productive pour l'investissement des excédents financiers des pays producteurs de pétrole et constituerait une source d'approvisionnement des matières premières et des produits dont ils ont besoin pour assurer leur propre croissance industrielle et économique.

106. C'est là une des raisons pour lesquelles le tiers monde doit pousser la coopération économique et technique parmi ses propres membres. La deuxième Conférence islamique au sommet de Lahore, la Conférence de Kuala Lumpur des ministres des affaires

étrangères des pays islamiques et les réunions au sommet des nations non alignées et de l'OUA ont toutes contribué de manière appréciable à favoriser la coopération économique et l'unité d'objectifs des pays du tiers monde.

107. En maintenant cette unité et en accroissant sa force économique, le tiers monde sera en mesure non seulement de contribuer à l'édification d'un ordre économique juste, mais il assurera également un respect plus universel des principes proclamés dans la Charte des Nations Unies.

108. C'est uniquement en nous conformant aux principes et aux résolutions des Nations Unies, sur la base de l'égalité souveraine des Etats, qu'il nous sera possible d'édifier la structure d'un nouvel ordre démocratique mondial. L'effort destiné à réaliser ce noble objectif doit se poursuivre à toutes les étapes et à tous les niveaux des relations entre Etats, sur un plan bilatéral ou multilatéral. Mais c'est dans l'Organisation mondiale que tous ces efforts peuvent trouver leur synthèse et leur centre.

109. Permettez-moi donc d'exprimer l'espoir que la présente session de l'Assemblée générale nous rapprochera des objectifs et des buts que les Nations Unies se sont fixés il y a environ 30 ans.

110. Sir Abdul Razak MOHAMED (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale. Votre grand pays a été au premier rang de l'action progressiste du tiers monde et a joué un rôle important dans la communauté mondiale; nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider les travaux de cette assemblée.

111. Depuis qu'il a accepté de porter le fardeau du poste le plus impossible du monde, notre Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a prodigé ses efforts au service de la paix, de la justice et du progrès. Nous le félicitons chaleureusement de ses actes importants, rapides et positifs, non seulement au moment de crises politiques mais également dans les domaines plus sereins du développement économique.

112. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Bangladesh, à la Grenade et à la Guinée-Bissau en leur qualité de nouveaux Membres des Nations Unies.

113. Nous avons écouté avec attention et avec beaucoup d'intérêt l'émouvante allocution du Premier Ministre du Bangladesh, le cheikh Mujibur Rahman [*2243<sup>e</sup> séance*], homme d'Etat héroïque. Nous saluons chaleureusement la présence parmi nous des représentants du Bangladesh.

114. La Grenade, l'île des épices, partage avec Maurice la beauté de la nature, à cette exception près que les plages de cette étoile, de cette clé de l'océan Indien sont beaucoup plus belles !

115. L'admission de la Guinée-Bissau représente la victoire d'une cause juste. Nous sommes fiers de voir parmi nous les vaillants représentants de ce nouveau pays d'Afrique et nous garderons à jamais dans notre mémoire le nom d'Amílcar Cabral.

116. Notre sympathie va au Gouvernement et au peuple du Honduras si durement éprouvés par le

passage du cyclone "Fifi". Nous espérons que la communauté mondiale fera preuve de sa générosité coutumière et contribuera à adoucir les souffrances de nos prochains non seulement au Honduras mais également au Bangladesh, frappé une fois encore par un désastre naturel, et ailleurs.

117. Pour rappeler brièvement les problèmes devant lesquels se trouvent les Nations Unies à la présente session, je voudrais faire remarquer que l'opération spéciale d'urgence sur laquelle nous nous sommes mis d'accord à la sixième session extraordinaire n'a pas encore eu pour résultat des mesures concrètes destinées à aider ceux d'entre nous qui sont le plus atteints par la crise économique actuelle. Nous ne sommes pas encore venus à bout de la question complexe du désarmement général, c'est-à-dire d'un désarmement qui allègerait le fardeau causé par la course aux armements et qui augmenterait les possibilités de développement. Je dirai également que la paix n'a pas encore été rendue à l'Asie du Sud-Est et que des problèmes politiques graves, tels que la situation au Moyen-Orient et la question de Chypre, attendent encore d'être résolus. Donc, outre qu'il nous faudra trouver les moyens de favoriser le nouvel ordre économique, il nous faut encore trouver les solutions voulues à des problèmes de longue date, afin de favoriser la stabilité politique.

118. Maurice s'est félicitée de l'atmosphère de détente entre les grandes puissances, car elle croit qu'il peut y avoir là la base d'une paix universelle et la possibilité d'une réduction d'un affrontement entre elles. Cependant, la détente n'a pas fait disparaître la possibilité d'un affrontement dans l'océan Indien.

119. L'océan Indien, déclaré zone de paix par l'Assemblée générale il y a trois ans [*résolution 2832 (XXVI)*], est actuellement le théâtre de dangereuses rivalités. Toute décision du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'étendre les communications et les installations militaires à l'île de Diego Garcia constituerait une violation flagrante de la résolution des Nations Unies sur cette question. Nous voudrions demander aux pays directement visés — notamment aux Etats-Unis d'Amérique — de revoir leur politique actuelle qui, assurément, est très loin d'être propice à la création d'une zone de paix, et qui est même plutôt favorable à l'établissement d'une zone de tension. Maurice, par conséquent, avec d'autres pays situés en bordure de l'océan Indien, voit avec beaucoup d'inquiétude les activités des grandes puissances, car elles pourraient créer une situation explosive. Il faut que les peuples des pays de l'océan Indien puissent vivre en paix et dans la sécurité. Maurice continuera donc d'étudier, avec d'autres pays, toutes les possibilités de maintenir la paix dans la région.

120. Mais la paix dans le monde ne pourra pas être assurée si les questions générales du désarmement ne sont pas résolues. Pour nous, le désarmement véritable veut dire non seulement la fin de la course aux armements — qui, rappelons-le, coûte quelque 270 milliards de dollars par an — mais aussi la destruction de tous les arsenaux existants. Les travaux de la Conférence du Comité du désarmement devraient être accélérés et il convient que les conversations sur la limitation des armements stratégiques aboutis-

sent à des résultats plus positifs. Mon gouvernement estime que ce qui s'impose, c'est un traité global d'interdiction des essais nucléaires et qu'aucun autre accord ne devrait avoir pour but de préserver les prérogatives des pays qui sont déjà puissances nucléaires. C'est dans ce cadre que nous sommes disposés à examiner les propositions visant à créer des zones exemptes d'armements nucléaires dans certaines parties du monde.

121. Bien que les solutions proposées à la sixième session extraordinaire n'aient pas été mises en œuvre, ladite session a été utile dans la mesure où elle a permis de mettre en relief l'interdépendance considérable des économies mondiales, et surtout l'interrelation qui marque l'économie des producteurs de matières premières et celle des pays développés qui ont besoin de ces matières premières pour poursuivre leur industrialisation. Depuis la session extraordinaire, l'économie mondiale s'est encore dégradée. L'inflation des pays développés se fait également sentir dans les pays en développement, qui paient plus chers les produits alimentaires, les engrais et les produits manufacturés. La crise de l'énergie a montré aux pays développés à quel point ils dépendent du pétrole. A cet égard, nous estimons que l'augmentation du prix du pétrole devrait être examinée dans le contexte général d'un système de rémunération convenable pour les produits de base. Mon pays, qui retire quelque 90 p. 100 du total de ses recettes de l'exportation du sucre, a beaucoup souffert par le passé de la détérioration constante des termes de l'échange. La situation économique des pays qui, comme Maurice, exportent des matières premières, restera instable tant que l'on n'aura pas trouvé un système approprié et équitable pour contrebalancer les fluctuations cycliques que subissent les prix des matières premières. Pendant que nous continuons à rechercher des mesures à long terme, des contributions s'imposent d'urgence pour l'opération de secours afin d'aider les pays en développement les plus atteints.

122. Nous sommes convaincus que les institutions spécialisées existantes ou les institutions internationales, telles que l'ONUDI, la CNUCED et les commissions économiques régionales, pourraient contribuer de manière appréciable à la recherche de solutions à long terme. Malgré leurs efforts, les pays en développement restent contraints de se spécialiser dans la production et la fourniture de matières premières aux pays développés. Il nous semble que leur action serait plus fructueuse si l'on s'attachait à transférer davantage les techniques des pays développés aux pays en développement afin d'atteindre les objectifs de la diversification et de l'industrialisation. Nous proposons, pour ce qui est de l'Afrique, que les conclusions de la Conférence de l'UNESCO sur l'application de la science et de la technique au développement en Afrique soient mises en œuvre sans retard. Nous prenons également note de la mise en application à une date rapprochée du plan régional d'action africain pour la science et la technique, destiné à créer l'appareil voulu pour permettre un transfert des techniques des nations les plus industrialisées. Enfin, nous proposons que la CEA, qui, jusqu'à présent, a surtout préparé des études et organisé des rencontres, des séminaires et des colloques se voie en mesure d'aider les Etats d'Afrique de manière plus concrète.

123. Avant de passer à certains des problèmes politiques auxquels nous devons faire face, je voudrais parler brièvement de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. Maurice, qui est une île, attache naturellement la plus grande importance aux problèmes de la mer, du fond des mers et de leur sous-sol ainsi que de leurs ressources. A la deuxième session de la Conférence qui s'est tenue récemment à Caracas, certaines des questions fondamentales ont été évoquées. Nous attachons une importance particulière à la question de la souveraineté et de la juridiction concernant les mers, leur sol et leur sous-sol, jusqu'à la limite de 200 milles. Il est indispensable d'accepter l'établissement d'une zone côtière de 200 milles, zone sur laquelle les Etats intéressés pourraient exercer le droit d'exploiter les ressources naturelles de la mer pour assurer le développement économique et le bien-être de leurs populations. Un deuxième élément, sur lequel devrait insister l'ordre juridique définitif de la mer, est l'idée de la propriété universelle du fond des mers au-delà des limites de la juridiction nationale et leur administration par un organe international dans l'intérêt des populations du monde, en tant que patrimoine commun de l'humanité. Ces deux éléments ont été nettement dégagés à la session de Caracas. De concert avec la plupart des pays du tiers monde, Maurice appuiera les instruments finals concernant le droit de la mer.

124. Nous notons avec satisfaction que parmi les questions politiques soumises cette année à l'Assemblée générale, nous ne serons pas appelés à consacrer le temps et l'attention habituels aux questions concernant les territoires sous administration portugaise.

125. Au cours de la discussion générale lors de la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale, mon premier ministre, sir Seewoosagur Ramgoolam, parlant des puissances coloniales, et surtout du Portugal, avait dit ce qui suit :

“J'ai évoqué ici ce qui me semble être les courants principaux de la politique coloniale adoptée par nombre de puissances. Pourquoi ne veulent-elles pas se retirer volontairement des territoires qu'elles ont occupés pendant des siècles ? Parfois, elles ont soutenu que les peuples de ces territoires n'étaient pas prêts à assumer l'indépendance; en d'autres occasions, que ces territoires étaient économiquement arriérés et n'étaient pas viables. Dans un cas comme dans l'autre, elles ont perdu tout droit de poursuivre leur domination puisque, après des siècles d'administration coloniale, elles ont échoué partout.

“Les puissances coloniales ne devraient plus invoquer l'argument selon lequel les affaires des territoires sous leur domination sont purement leurs affaires intérieures. Il est trop tard pour soutenir un tel concept, et ces puissances devraient volontairement renoncer à leur domination politique, sans pour autant affecter des liens culturels<sup>6</sup>.”

126. C'est donc avec beaucoup de plaisir et d'admiration que nous avons suivi les efforts du nouveau régime de Lisbonne, efforts destinés non seulement à rétablir la démocratie et la liberté au Portugal, mais aussi à négocier avec les dirigeants reconnus de ses colonies le transfert des pouvoirs.

127. La déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du nouveau Portugal, M. Mario Soares [2239<sup>e</sup> séance], était de nature historique puisqu'elle a mis fin à plus de quatre siècles d'oppression coloniale. Au nom de mon gouvernement, je voudrais rendre hommage aux efforts qui ont déjà abouti à un règlement pacifique en Guinée-Bissau et à l'accord de Lusaka concernant l'indépendance du Mozambique. Nous sommes certains qu'avec la diplomatie qui les caractérise, les nouveaux dirigeants portugais sauront venir à bout des problèmes qui restent à résoudre en ce qui concerne l'Angola et que le processus de décolonisation de ce territoire se déroulera sans difficultés, comme dans les autres cas. Tout en rendant hommage à la sagesse et à la diplomatie du nouveau Gouvernement portugais, nous voudrions saluer les combattants de la liberté pour la longue et héroïque lutte qu'ils ont menée afin de libérer leurs patries.

128. Nous espérons que l'évolution des territoires administrés par le Portugal aura un effet salutaire sur la situation dans le reste de l'Afrique australe qui est encore sous la domination de régimes colonialistes et racistes.

129. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, M. James Callaghan, a réaffirmé que le Royaume-Uni conservait une responsabilité capitale en Rhodésie du Sud et qu'il nous a donné l'assurance que le Gouvernement britannique s'en tiendra à la politique selon laquelle “il ne saurait y avoir de règlement satisfaisant sans l'assentiment des Africains qui vivent dans le pays” [2240<sup>e</sup> séance, par. 229]. Nous présumons que tous les intéressés comprennent, à la lumière de ce qui se passe au Mozambique, qu'il ne saurait y avoir de règlement sans gouvernement de la majorité. Une autre leçon qu'il convient de tirer des modalités du règlement intervenu dans les territoires administrés par le Portugal est qu'aucun règlement pacifique n'est possible en Rhodésie du Sud si ce n'est par voie de négociations avec les dirigeants reconnus du peuple. Il s'ensuit qu'à défaut de la remise en liberté des dirigeants du mouvement de libération zimbabwé, aucun règlement négocié n'est possible. La seule autre possibilité serait de continuer la lutte de libération qui, avec la perspective d'une assistance accrue de la part de l'OUA, ne manquera pas de s'intensifier. Nous comptons que le Gouvernement britannique, comme nous, aura à cœur d'éviter des pertes de vie inutiles. Compte tenu des faits nouveaux, nous croyons qu'il peut faire comprendre avec plus de force au régime rebelle de Ian Smith qu'un changement pacifique s'impose d'urgence. Bien entendu, tous les autres Etats peuvent contribuer à renforcer les sanctions contre la Rhodésie et devraient le faire.

130. La situation en Namibie s'est aggravée pendant l'année écoulée. Mais il semble, d'après certaines déclarations faites par des représentants de la minorité blanche du Territoire, qu'il y ait maintenant quelque conscience que le règne de terreur du régime de l'apartheid ne pourrait persister indéfiniment alors que l'Angola attend son indépendance dans un avenir proche. Nous espérons que là, comme en Rhodésie du Sud, le réalisme politique finira par triompher. Entre-temps, la lutte armée menée par les combattants

de la liberté de la South West Africa People's Organization se poursuivra, et Maurice est bien décidée à lui conserver son appui.

131. Il est permis de se demander si le régime hâissable de l'*apartheid* en Afrique du Sud sera affecté par l'exemple admirable d'humanité et de sagesse politique qu'a donné le Portugal. La nature du système nocif de l'*apartheid* est telle qu'il faudrait une révolution comme celle qui s'est produite au Portugal pour le modifier. Cependant, on pense et on a la conviction que la politique d'*apartheid* est vouée à l'échec. Maurice est bien décidée à rester liée à toute mesure que prendrait l'Organisation des Nations Unies pour provoquer la fin du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud.

132. Avant d'achever cette déclaration, je voudrais indiquer brièvement la position de Maurice sur certaines questions politiques que nous examinons.

133. Le représentant de Maurice, au moment du renversement violent du président Makarios, a exprimé devant le Conseil de sécurité<sup>7</sup> l'angoisse et l'émotion ressenties par la population de Maurice. La position telle qu'indiquée par le représentant de Maurice n'a pas changé; nous continuons d'estimer que l'archevêque Makarios est et reste le chef légitime de l'Etat de Chypre et que le rétablissement de l'ordre constitutionnel sous-entend qu'il doit pouvoir rentrer. Notre position est simple; elle repose sur le fait que l'archevêque Makarios est le Président élu de Chypre. Nous espérons que les débats à venir sur la question de Chypre prépareront le rétablissement de la pleine souveraineté de ce pays et permettront de sauvegarder son intégrité territoriale et son indépendance à la satisfaction de tous les habitants de l'île.

134. En ce qui concerne la question du Moyen-Orient, Maurice appuie pleinement la position de l'OUA, notamment pour ce qui est d'exiger le retrait complet d'Israël des territoires arabes occupés. Il s'agit là non pas simplement d'une revendication légitime, mais d'une condition indispensable pour le rétablissement d'une paix durable dans la région. Cette mesure et d'autres destinées à protéger l'indépendance et l'intégrité territoriale d'Israël constituent, à nos yeux, les questions qu'il convient de résoudre lors d'une reprise des entretiens de Genève si l'on veut rétablir pleinement la paix au Moyen-Orient. Toute solution devrait également prendre en considération les droits légitimes du peuple palestinien.

135. Ma délégation se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la question supplémentaire intitulée "Interdiction d'agir sur l'environnement et le climat à des fins militaires et autres incompatibles avec le maintien de la sécurité internationale, le bien-être et la santé de l'être humain" [point 103]. Nous félicitons le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Andrei Gromyko, de même que sa délégation, d'avoir proposé l'inscription de cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée [voir A/9702] et nous l'assurons du soutien actif de ma délégation.

136. La Conférence mondiale sur la population à laquelle Maurice a pris part est arrivée à des résultats considérables et nous comptons que tous les Etats Membres, ainsi que d'autres pays coopéreront et donneront une aide généreuse en vue de la mise en

œuvre le Plan d'action mondial sur la population<sup>8</sup> qui a été adopté par acclamation à Bucarest par non moins de 135 Etats participants.

137. Nous espérons maintenant que la Conférence mondiale de l'alimentation qui doit avoir lieu à Rome au mois de novembre prochain aboutira à l'adoption de mesures qui permettront d'alléger le problème alimentaire que connaît le monde aujourd'hui.

138. Pour conclure, permettez-moi de revenir là où j'ai commencé il y a quelques instants, à savoir à la région immédiate où Maurice est située. Mon gouvernement a les relations les plus amicales avec les dirigeants des Seychelles. Nous avons salué avec faveur la décision du parti dirigeant, le parti démocratique des Seychelles de M. Mancham, en ce qui concerne l'indépendance de l'île, et nous sommes heureux à l'idée d'une étroite coopération avec les Seychelles indépendantes.

139. D'autre part, c'est avec satisfaction que nous avons entendu au début de cette semaine le ministre des affaires étrangères de la France, M. Sauvagnargues [2238<sup>e</sup> séance], annoncer que son pays était en train de parachever ses propres efforts dans le domaine de la décolonisation en préparant, en accord avec les dirigeants librement élus des Comores, l'accession de ces îles à l'indépendance. Nous nous félicitons de cette évolution et nous espérons que des relations amicales s'établiront avec les îles Comores devenues indépendantes. La coopération des Seychelles et des Comores, de même que celle de tous les autres Etats de la région, est nécessaire pour faire de l'océan Indien une zone de paix.

140. Vous me permettrez, au nom de mon premier ministre, du Gouvernement et du peuple de Maurice, de réaffirmer notre foi indéfectible dans les principes de la Charte des Nations Unies.

141. M. OKUMBA d'OKWATSEGUE (Gabon) : Prenant pour la première fois la parole du haut de cette tribune, le représentant que je suis d'un pays dont la politique est profondément attachée aux nobles principes de dialogue et de tolérance et qui demeure résolument tourné vers la paix universelle et le développement harmonieux des peuples, ne manquera pas de rendre hommage à tous ceux qui ont donné le meilleur de leur personne pour que naisse et survive l'Organisation des Nations Unies.

142. Car, malgré les lacunes de la Charte, qui doit enfin être adaptée aux réalités politiques du moment, et en dépit des imperfections de son fonctionnement, notre organisation demeure l'unique espoir de tous les peuples qui cherchent à transcender le particularisme des uns et l'égoïsme des autres. C'est l'instrument idéal, du fait même qu'il soit né des cendres de la tyrannie, contre l'asservissement, l'oppression et l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est le lieu propice pour perfectionner, en les diversifiant, les moyens de coopération et les systèmes d'entraide internationale qui sont, aujourd'hui plus que jamais, la condition *sine qua non* de notre survie en ce siècle de nécessaire interdépendance.

143. Monsieur le Président, au moment où un vent nouveau souffle sur l'Afrique si longtemps asservie et dépersonnalisée, votre choix par l'Assemblée générale pour conduire les travaux de sa vingt-neuvième

session, prend une signification particulière et revêt un caractère de symbole. Je n'ai donc pas besoin d'évoquer les liens particuliers qui unissent l'Algérie et le Gabon pour exprimer la joie sincère que ressent ma délégation en vous voyant présider nos travaux.

144. Il est vrai, Monsieur le Président, que vos capacités éprouvées et vos qualités exceptionnelles d'homme politique débordent largement notre contexte bilatéral, et c'est, croyez-moi, l'Afrique tout entière et, avec elle, tous les amis de votre pays, qui vous félicitent et se réjouissent de votre brillante élection. Ici comme en d'autres domaines, vous connaîtrez la légitime satisfaction que le succès procure aux grands hommes. Le digne comportement, les brillantes qualités intellectuelles et diplomatiques ainsi que l'efficace contribution de votre distingué prédécesseur, M. Benites, de l'Equateur, attestent éloquemment que le tiers monde ne manque point de grands hommes.

145. Il ne peut d'ailleurs en être autrement lorsqu'on a notre secrétaire général pour collaborateur immédiat. Il faut en effet reconnaître objectivement le dévouement et l'efficacité de M. Kurt Waldheim, qui a donné un second souffle à notre organisation et qui, entre autres mérites, a su rendre à l'ONU, notamment avec la Conférence de la paix de Genève sur le Moyen-Orient et son entremise auprès du nouveau Gouvernement de Lisbonne, son rôle essentiel de gardien de la paix internationale. Ma délégation l'en félicite publiquement en même temps qu'elle lui demande de transmettre à tous ses collaborateurs notre expression d'encouragement et de sympathie.

146. En affirmant, au début, qu'un vent nouveau souffle sur l'Afrique, je pensais avant tout aux divers aspects du préoccupant problème de la décolonisation. En effet, après des siècles d'une politique absurde, voici que le peuple portugais et son armée se sont soulevés courageusement pour chasser les fascistes et rétablir la démocratie.

147. D'où la joie et le privilège pour moi de saluer ici, au nom du peuple et du Gouvernement gabonais, la délégation de la République sœur de Guinée-Bissau, en la priant de transmettre à tous les fils de son pays le message de notre admiration et de notre amitié.

148. Le sang le plus pur de la jeunesse africaine, y compris celui combien noble et précieux d'Amílcar Cabral, n'aura donc pas coulé en vain. Et la jeunesse portugaise elle-même innocente, ne verra plus pour des intérêts dont elle ne bénéficie pas et pour une cause qui desservait sa patrie et son propre épanouissement, son destin s'étioler juste au seuil de la vie, là même où elle avait un rôle à jouer au nom de la fraternité humaine. Une époque est révolue avec la chute des fascistes, qui ont fini comme tous leurs semblables. Il souffle donc un vent nouveau qui commande d'apprécier objectivement le nouveau visage du Portugal et de tendre la main à Lisbonne pour que, très rapidement et à l'instar du Partido Africano da Independência da Guiné e Gabo Verde (PAIGC), du Frente de Libertação de Moçambique (FRELIMO), du Mouvement de libération des îles Sao-Tomé-et-Principe, du Movimento Popular de Libertação de Angola (MPLA) et du Frente Nacional para Libertação de Angola (FNLA), une administration effective sera exercée sur les territoires respectifs.

149. Le Gouvernement portugais doit savoir que les réformes démocratiques qu'il entreprend en ce moment dans son pays n'ont de sens, en Afrique, que par la décolonisation sans calcul et l'indépendance réelle et sans préalable de nos populations. A ce propos, ma délégation enregistre avec satisfaction la déclaration faite à cette tribune, le 23 courant, par le Ministre des affaires étrangères du Portugal [2239<sup>e</sup> séance]. Bien sûr, cela nécessite du courage et comporte même des périls vis-à-vis des grosses firmes multinationales et autres possesseurs de bases navales, mais la renaissance de la nation portugaise, son retour à la dignité et à la considération internationales en dépendent, au même titre que son avenir en Afrique et sa vraie prospérité.

150. C'est également l'occasion de dénoncer, une fois de plus et face à la conscience internationale révoltée, le crime odieux de l'*apartheid* qui, en Afrique du Sud, en Namibie et en Rhodésie, tient toujours sous la pire dépersonnalisation de l'histoire et sur la terre de leurs ancêtres des millions d'êtres humains.

151. Cette situation constitue finalement un vaste complot contre nous. Mais, que l'on ne se méprenne pas : rien ne peut mater éternellement un peuple décidé à se libérer d'une tyrannie, moins encore d'une oppression étrangère. Il est donc temps que les principaux responsables de la paix internationale, dont certains sont également les alliés masqués de l'*apartheid*, mettent fin au génocide et à la menace d'une guerre raciale qui pèse en permanence sur cette région d'Afrique où déjà des pays souverains limitrophes sont constamment provoqués.

152. Si j'ai commencé par le problème de la dignité de notre peuple et de notre continent, il n'est pas moins vrai que d'autres situations, concernant notamment la paix et l'économie mondiales, préoccupent ma délégation. Les deux sujets sont d'ailleurs étroitement liés.

153. Convaincu qu'il n'existe aucune indépendance nationale réelle sans indépendance économique, le Gabon souscrit entièrement aux thèses développées à la sixième session extraordinaire par le président Houari Boumediène [2208<sup>e</sup> séance], et qui ont conclu à la nécessité impérieuse de réformer le système économique international.

154. Déjà, le Gabon s'efforce de dépasser le cadre étroit de ses frontières et s'intègre dans des ensembles plus vastes. Cela justifie notre présence au sein de l'Union douanière économique d'Afrique centrale, notre adhésion à l'Organisation des pays producteurs de pétrole, ainsi que nos relations avec le Marché commun européen et le Groupe des 77 pays en développement, qu'il conviendrait peut-être d'appeler le Groupe des 97.

155. C'est dire que nous sommes disposés à élargir ces horizons vers tous les Etats, quelle que soit leur orientation politique nationale, pourvu qu'ils comprennent et acceptent le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures du partenaire commercial. Nous considérons comme une nécessité absolue notre appartenance au groupe des pays non alignés. Car, face au déplorable engrenage économique et financier qui a été conçu en leur absence contre les pays du tiers monde que nous sommes, et qui n'a d'autres fins que leur domination perpétuelle par un

pillage systématique de leurs ressources nationales, il faut désormais opposer la force de notre cohésion et celle de notre droit, notre droit permanent et souverain sur nos ressources naturelles, y compris les ressources halieutiques de nos eaux territoriales, notre droit d'étudier et de fixer nous-mêmes le prix de nos produits, notre droit, également, de conclure nos marchés avec les partenaires de notre choix, en donnant priorité aux échanges entre pays en voie de construction.

156. Nous connaissons tous les effets du désordre monétaire né d'un système économique périmé. Mais le Gabon croit fermement que nul ne sera éternellement assez puissant pour subjuguier perpétuellement la majorité universelle et éviter la mise en application, tôt ou tard, des décisions historiques prises ici-même, du 9 avril au 2 mai de cette année, par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, session à laquelle le Président de la République gabonaise, Son Excellence El Hadj Omar Bongo, avait assisté personnellement.

157. En réaffirmant sa totale adhésion à ces décisions et principes, tels qu'ils avaient été clairement arrêtés à cette occasion, notamment à la déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolution 3201 (S-VI)] et au Programme d'action qui en découle [résolution 3202 (S-VI)], la République gabonaise ne peut s'empêcher de dénoncer certaines tentatives de confusion ou de manœuvres de diversion qui se sont manifestées lors des travaux de cette session extraordinaire, alors que les données fondamentales de nos préoccupations sont claires et sans équivoque. Elles se nomment : le juste prix de nos matières premières, la réforme du système monétaire international, le transfert des techniques et l'industrialisation de nos pays, le contrôle des activités dangereuses des sociétés multinationales, notre souveraineté permanente sur nos ressources naturelles et une nouvelle conception de l'aide que l'on veut nous accorder. Car investir pour en tirer ses propres profits n'est point une aide et ne peut être considéré comme telle. Toute aide assortie de conditions qui astreignent celui qui la reçoit à l'état d'obligé ne peut en être une.

158. Les pays en voie de construction veulent aller vite pour consolider leur indépendance économique, afin de relever leur niveau de vie et sortir leur peuple du dénuement. Cela demande de la part de leurs partenaires, qui sont des pays amis industrialisés, du courage politique, de la lucidité de jugement et de la saine compréhension. Il serait parfaitement inutile, s'il en était autrement, de répandre de par le monde des intentions pieuses de solidarité et d'entraide universelles.

159. Ma délégation estime que nous n'avons aucun droit de parler honnêtement de notre désir de paix avant d'accepter, comme préalable, que soient entrepris et effectivement réalisés, dans un nouveau contexte de coopération internationale qui permettra à chacun de trouver sa juste part, les objectifs que je viens d'évoquer et qui concernent le sort des trois quarts de l'humanité.

160. En effet, nul ne peut nier que les blocus économiques sans autres justifications que la provocation, les luttes d'influence et d'hégémonie qui provoquent

et entretiennent les guerres qui ravagent le tiers monde, la subversion dirigée contre les gouvernements souverains de nos Etats, puisent leur origine dans la concurrence sans merci à laquelle se livrent certaines nations en faveur des monopoles économiques et qui sont, sans conteste aucun, incompatibles avec l'avènement d'une ère de paix internationale.

161. Concerné à la fois comme principal théâtre de ces déchirements et comme partie intégrante d'une société ainsi collectivement menacée, le tiers monde en appelle à la conscience des grandes puissances pour un changement des mentalités qui puisse conduire rapidement à une paix effective et durable.

162. Pour sa part, le Gabon appelle de tout cœur cette paix grâce à laquelle d'immenses ressources financières et d'incalculables découvertes et réalisations technologiques seront restituées aux programmes globaux de développement. C'est pourquoi il appuie sans réserve toute initiative sincère et réaliste qui puisse aboutir au désarmement général et complet des pays qui se suspectent et se surveillent, alors que leur arsenal de destruction devient de plus en plus sophistiqué.

163. Le maintien de la paix est le rôle principal des Nations Unies. Le Gabon voudrait que cette organisation puisse jouer pleinement ce rôle, grâce au nouvel esprit que doit contenir la Charte, qu'il faut absolument réviser. Cette charte a été élaborée il y a 29 ans par 50 Etats, c'est-à-dire par une minorité qui ne peut décider pour les 138 délégations que nous représentons aujourd'hui. Et les pays non alignés, qui constituent la majorité de l'Organisation et vivent au gré du droit de veto de la minorité, y tiennent fermement.

164. Que règne la paix par la justice et que vivent les Nations Unies.

*M. Siclait (Haïti), vice-président, prend la présidence.*

165. M. CARVAJAL (Chili) [interprétation de l'espagnol] : La délégation du Chili participe à cette réunion internationale dans le but sincère de mettre en œuvre la coopération entre les Etats et de collaborer à la solution des problèmes d'ordre humanitaire, social, culturel et économique qui préoccupent les Nations Unies.

166. Les buts et principes de la Charte de San Francisco sont toujours les buts et principes de la politique internationale du Chili. Nous réaffirmons donc notre adhésion à la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV), annexe] et à la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)]. Le Chili croit qu'il faut, aujourd'hui plus que jamais, respecter les principes fondamentaux de la coexistence internationale.

167. L'interdiction de l'emploi ou de la menace du recours à la force, l'interdiction d'intervenir de quelque façon que ce soit dans la politique intérieure des Etats le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect intégral des traités internationaux sont quelques-uns des principes fondamentaux qui incitent le Chili à prendre part à cette discussion générale à

l'Assemblée et à l'examen des nombreuses questions qui devront y être étudiées.

168. Nous avons suivi avec intérêt les efforts de l'Organisation pour assurer le maintien et le rétablissement de la paix mondiale. Les négociations actuelles sur le Moyen-Orient, grâce au rôle important joué par le Secrétaire général et le dynamique Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, sont la preuve indéniable que l'ONU est un instrument utile pour résoudre les conflits internationaux lorsqu'existe la volonté politique de respecter les règles de l'Organisation. Les accords de cessez-le-feu sont une première mesure essentielle pour aboutir à une paix juste et durable dans cette partie du monde.

169. Les récents événements de Chypre ont préoccupé mon gouvernement. Point n'est besoin aujourd'hui d'en passer en revue les causes, qui sont bien connues des membres de l'Assemblée. A notre avis, ce qui importe avant tout, c'est la survie de cet Etat Membre des Nations Unies, dont l'intégrité et l'indépendance sont à l'heure actuelle gravement menacées.

170. A notre avis, l'Assemblée générale doit s'occuper en priorité du problème de la prolifération des armes nucléaires et faire cesser les explosions expérimentales, sous terre, en mer et dans l'atmosphère. Le fait que de nombreux pays sont maintenant capables de fabriquer des engins de ce genre et que certaines nations sont tentées de devenir des puissances atomiques a pour conséquence une course aux armements nucléaires aussi dangereuse qu'absurde, qui risque d'aboutir à une guerre si destructrice que l'avenir même de la race humaine sera compromis. L'accroissement progressif du nombre des membres du club nucléaire est un grave danger pour la paix et la sécurité internationales.

171. Nous pensons que la meilleure façon d'atteindre ces objectifs serait d'étendre géographiquement les zones dénucléarisées. A ce propos, je tiens à déclarer que le Gouvernement du Chili prend en ce moment les dispositions juridiques internes nécessaires à la ratification du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, qui a été signé à Tlatelolco. Très prochainement nous déposerons l'instrument pertinent de ratification.

172. Certains gouvernements d'Amérique latine ont exprimé le désir d'arriver à un accord régional sur la limitation des armements afin de permettre un développement économique plus rapide de leur pays. Le Chili a tout de suite donné son appui à cette initiative et il estime que, en règle générale, les armes offensives devraient tout particulièrement être limitées tandis que les armes nécessaires pour atteindre les buts défensifs du Traité interaméricain d'assistance réciproque<sup>9</sup> devraient être conservées.

173. Déjà du temps de la Société des Nations, le Chili appuyait le principe de l'universalité des organisations internationales. Nous estimons, en effet, que la possibilité pour les Nations Unies d'atteindre leur objectif fondamental, à savoir d'assurer une paix juste et durable dans le monde, dépend de la stricte application dudit principe. Nous nous félicitons donc de l'admission à l'Organisation des Etats du Bangladesh, de la Grenade et de la Guinée-Bissau. Nous leur souhaitons une bienvenue chaleureuse et nous sommes convaincus que ces pays apporteront

une contribution opportune et active à nos délibérations. Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler l'adhésion du Chili à la résolution 1514 (XV) relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

174. La République du Honduras a été récemment la victime d'une catastrophe qui a apporté ruines et désolation à des milliers de foyers. Ma délégation voudrait redire à la délégation du Honduras les condoléances les plus chaleureuses et les plus sincères du Gouvernement du Chili. En même temps, nous voudrions prier le Secrétaire général, dont le dévouement et la compétence méritent notre plein appui, d'inviter les institutions spécialisées intéressées des Nations Unies et d'autres institutions à accorder à cette nation sœur leur coopération la plus rapide et la plus large.

175. Le panorama de la situation économique mondiale n'est certes pas encourageant. La crise à laquelle le monde doit faire face n'a probablement pas de précédent dans l'histoire. Des problèmes profondément enracinés existent, qui se développent depuis longtemps et qui, loin d'être résolus, ont tendance, au contraire, à devenir dangereusement aigus : la croissance démographique, la crise alimentaire, la destruction dans le domaine écologique, la détérioration de l'environnement et l'extinction progressive de ressources naturelles non renouvelables.

176. Nous assistons à ce que les experts appellent une turbulence économique internationale, qui se manifeste probablement de la façon la plus dramatique et la plus visible dans la crise de l'énergie. Le vieil ordre d'après-guerre tel qu'il figure dans les Accords de Bretton Woods, ainsi que les normes de commerce traditionnellement représentées au GATT, a prouvé son inefficacité totale à notre époque et, comme cela a été bien souvent souligné, s'est transformé en un nouveau "désordre" économique international. Aussi bien les institutions que les mécanismes créés il y a plus de 30 ans ont prouvé qu'ils étaient incapables de résoudre les problèmes d'aujourd'hui et ont compromis les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Les nations industrialisées n'ont pas donné la priorité à la coopération financière en faveur des pays en développement et ils n'ont pas non plus pleinement ouvert leurs marchés aux exportations de ces mêmes pays. La paix et la prospérité économique constituent une unité d'après les principes de la Charte. C'est pourquoi il est regrettable et dangereux que les résultats obtenus dans les domaines politique et militaire n'aient pas trouvé leur contrepartie dans les secteurs économique, financier et commercial.

177. Un certain nombre de faits nouveaux nous imposent un réexamen des politiques économiques actuelles : les pays industrialisés se sont soudainement rendu compte de la fragilité de la structure de leurs systèmes économiques, tandis que les pays en développement ont vu considérablement augmenter leur potentiel de négociation. Pour la première fois, est apparue une certaine symétrie d'intérêts et d'avantages entre ces deux groupes de pays, ce qui donne une occasion unique de négocier des accords équitables.

178. Ce que je viens de dire m'oblige à insister sur l'urgence d'adopter des mesures concrètes qui permettront d'accélérer les négociations commerciales multilatérales, sur une base préférentielle qui sera appliquée aux barrières commerciales douanières et non douanières. En même temps, il est nécessaire de prendre d'urgence des décisions visant la réforme du système monétaire international, décisions qui donneraient aux nations en développement une participation plus large que celle qui leur est accordée à présent.

179. Le Chili pense que l'Amérique latine a quelque chose à dire et quelque chose à offrir dans tous ces domaines. Notre région peut compter sur les mécanismes de coordination existants et ceux-ci doivent être utilisés pleinement. C'est le cas, par exemple, de la Commission spéciale de coordination latino-américaine, qui constitue une expression authentique de la personnalité de l'Amérique latine. De même, nous pouvons compter sur des organisations telles que l'Association latino-américaine de libre-échange et sur l'Accord d'intégration sous-régionale (Groupe andin) à l'amélioration duquel le Chili s'est engagé pleinement.

180. La contribution que l'Amérique latine a apportée et peut encore apporter au renforcement de l'ordre économique international a été démontrée par le projet de charte des droits et devoirs économiques des Etats<sup>10</sup>, par la précieuse contribution du Venezuela à la Banque interaméricaine de développement et par la participation considérable que nos pays ont apportée à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. La deuxième session de cette conférence tenue récemment à Caracas, outre qu'elle a été un succès en matière d'organisation pour le pays hôte, a représenté, sans aucun doute, un travail utile et nécessaire. Cette conférence a défini ce que l'on pourrait appeler des axes ou des bases pour des solutions internationales, notamment la zone économique de 200 milles et l'expression du concept de patrimoine commun de l'humanité s'appliquant aux fonds des mers au-delà des limites de la juridiction nationale.

181. Le Chili, qui a été le premier pays au monde à proclamer en 1947 une zone maritime de 200 milles, d'un commun accord avec l'Equateur et le Pérou a défendu par la suite cette doctrine au cours de batailles diplomatiques mémorables. A l'époque, nous semblions parfois isolés mais nous voyons maintenant avec plaisir que notre idée obtient l'appui d'une grande majorité d'Etats. Conçue en tant que zone économique ou mer patrimoniale, cette doctrine est devenue un élément fondamental de la solution internationale. Cela constitue non seulement un triomphe pour les pays en développement, mais aussi l'expression de la justice qui reconnaît la relation fondamentale existant entre un pays et les ressources de ses mers adjacentes.

182. Nous trouvons une preuve de l'engagement latino-américain à l'égard des problèmes les plus urgents du moment dans le dévouement et l'efficacité avec lesquels le représentant de l'Equateur, M. Leopoldo Benites, a exercé la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Nous désirons lui rendre un chaleureux hommage pour la façon brillante dont il s'est acquitté de ce rôle si important.

183. Le peuple du Chili a célébré récemment, avec une joie spontanée, le premier anniversaire de sa libération d'un régime totalitaire d'inspiration soviétique qui prétendait instaurer sa dictature sur le pays et sur le peuple. Par de nombreux rassemblements sur tout le territoire du Chili, notre pays a réitéré son appui au gouvernement actuel de reconstruction nationale.

184. Au cours de cette année, avec l'appui enthousiaste de tous les secteurs de l'opinion, on a jeté les bases d'une économie saine dont les premiers résultats sont évidents. Les réserves en devises de la Banque centrale, qui ne s'élevaient qu'à 3 millions de dollars, il y a un an, dépassent actuellement le chiffre de 300 millions. Les exportations, entre janvier et mai de cette année, comparées à la même époque de l'année 1973, ont augmenté de plus de 200 p. 100. Malgré une augmentation de la valeur des importations, le solde de la balance commerciale a cessé d'être déficitaire et a même accusé un surplus appréciable. La production agricole connaîtra cette année une augmentation très importante, étant donné que les semences essentielles dépassent de 50 p. 100 celles qui avaient eu lieu en 1973. Cela est dû tout spécialement au fait que le Gouvernement a remis la propriété rurale, nationalisée par le régime précédent, à d'authentiques paysans fermiers. Fait particulièrement remarquable : la production de cuivre a dépassé de 46 p. 100, cette année, la production de 1973.

185. La guérison de notre économie a créé la confiance à l'extérieur et a rendu possible, pour le Chili, la négociation de sa dette extérieure sur des bases nouvelles, dans le cadre des accords du Club de Paris, dans des conditions mutuellement acceptables. L'inflation accélérée dont nous souffrions est maintenant contrôlée et un programme destiné à réduire graduellement le taux d'inflation est en cours d'application. Afin d'éviter des difficultés, ce programme est fondé sur une productivité accrue accompagnée d'une réduction des dépenses gouvernementales.

186. Le développement social constitue l'une des préoccupations fondamentales du Gouvernement chilien. La dure campagne anti-inflationniste a été menée à bien, avec la plus grande équité, et a bénéficié aux travailleurs grâce à des augmentations substantielles de salaire, dues depuis longtemps, et à des améliorations sociales. C'est ainsi que, pour la première fois dans notre patrie, on a fait face avec sincérité et sérieux au drame des secteurs les plus faibles, en procédant à une étude complète des facteurs qui les affectent et en mettant en œuvre les politiques destinées à leur donner d'urgence une solution.

187. Dans cette synthèse des efforts de mon gouvernement, il faut mentionner spécialement la politique d'alimentation infantile qui, avec la pleine connaissance du FISE et d'autres organisations internationales, est actuellement mise en œuvre au Chili. Nous sommes certains que le succès de nos études et de nos réalisations en ce domaine permettra à notre pays de collaborer de façon utile avec d'autres nations; nous y apporterons avec plaisir notre expérience en vue d'avantages réciproques.

188. Le Gouvernement chilien a promulgué la loi appelée "Statut des investissements étrangers", qui établit des normes attrayantes pour les capitaux

étrangers mais qui protège, par des dispositions très claires, les intérêts nationaux. Ce statut des investissements a déjà suscité une augmentation de demandes tendant à accroître les investissements existants ou à investir des capitaux dans de nouvelles industries, et cela a déjà attiré au Chili de nombreuses commissions publiques ou privées, désireuses de collaborer à notre développement dans un cadre juste, sérieux et bien défini.

189. Tout en jetant les bases de la reconstruction économique et du développement social du pays, mon gouvernement s'est préoccupé avant tout de rétablir pleinement l'ordre juridique, qui constitue le patrimoine spirituel et moral du peuple du Chili et l'essence même de sa vocation historique. En prenant la direction de la nation, mon gouvernement a pris l'engagement patriotique de restaurer le caractère chilien, la justice et les institutions ébranlées, reniées ou détruites par le régime antérieur. C'est avec grand plaisir que je peux maintenant dire comment le Gouvernement chilien a tenu les promesses faites à notre population.

190. Le pouvoir judiciaire, qui est pleinement indépendant, administre la justice sans aucune ingérence du pouvoir exécutif, lequel lui accorde le respect le plus absolu et met en œuvre ses décisions et ses résolutions. Cette situation est en contradiction avec les attaques violentes et diffamatoires lancées par le régime antérieur contre les organes judiciaires les plus élevés. Ce régime avait ignoré leurs pouvoirs constitutionnels et se refusait constamment à appliquer leurs résolutions et leurs décisions, afin de détruire l'indépendance du pouvoir judiciaire. Qu'il me suffise de dire qu'à ce moment-là, il y avait plus de 7 000 sentences qui n'avaient pas été exécutées par les autorités gouvernementales.

191. L'Office du contrôleur général, institution autonome chargée de veiller au respect de la légalité des actes du pouvoir exécutif, s'acquitte de ses fonctions de contrôle d'une façon efficace et en toute indépendance. Je dois ajouter que cet organe a été considérablement élargi et renforcé. Ses observations et décisions administratives ne sont plus aujourd'hui tournées en division, comme c'était le cas sous la précédente administration.

192. En outre, conformément à sa tradition juridique de plus de 150 ans de vie républicaine, le Gouvernement chilien, quelques jours après avoir assumé le pouvoir, a nommé une commission chargée de rédiger une nouvelle constitution politique. Cette commission comprend des professeurs d'université éminents, jouissant d'une vaste expérience juridique et des affaires publiques. Plus de 70 personnalités importantes représentant une vaste gamme d'activités participent aux travaux de la Commission. Le travail de cette importante commission s'accomplit dans la plus grande liberté, conformément à certains principes généraux qu'elle a elle-même proposés au gouvernement, et que celui-ci a approuvés dans un document qui a été largement diffusé dans le pays.

193. La nouvelle constitution comprendra les principes essentiels qui émanent de notre tradition juridique chilienne et de l'identité historique culturelle de notre peuple. En perfectionnant au maximum ses institutions, conformément à l'expérience universelle

et aux circonstances particulières propres au Chili, cette constitution mettra en œuvre un système démocratique et représentatif, et ceux qui exerceront le pouvoir le feront en fonction de la loi et seront élus par le peuple, au cours d'élections libres, pluralistes, secrètes et largement diffusées.

194. La réorganisation juridique chilienne et l'immense tâche de rénovation législative actuellement en cours s'inspirent des principes et des valeurs que le Gouvernement chilien a proclamés et publiés en mars dernier. Il serait long de se référer aujourd'hui à cette déclaration de principes. Qu'il me suffise de dire qu'elle comprend les plus hautes valeurs humanistes et est en accord avec la grande pensée occidentale et chrétienne. Dans mon pays, ce document a été largement diffusé et je puis assurer l'Assemblée que ces principes inspirent l'action du Gouvernement et qu'ils sont actuellement défendus et respectés au Chili.

195. Certains dirigeants ou certaines institutions politiques, soit mal informés ou de mauvaise foi, ont lancé une campagne de masse visant à faire croire que le Gouvernement chilien prône la répression et fait fi des droits juridiques et des droits de l'homme. Pour la plupart, ces attaques proviennent d'individus qui voient la paille dans l'oeil du voisin, mais qui refusent de voir la poutre dans le leur.

196. La vérité est que le Chili est un pays qui ouvre ses portes à tous les représentants des institutions internationales officielles qui désirent visiter nos campagnes et nos villes et s'entretenir librement avec nos gens, afin de comprendre la réalité d'un peuple qui marche dans la cohésion vers un destin meilleur.

197. Le Comité international de la Croix-Rouge, depuis l'avènement du gouvernement actuel, a maintenu dans mon pays une délégation permanente qui a reçu la plus large autorisation de visiter les détenus et les personnes qui ont été jugées et trouvées coupables. Cette délégation transmet périodiquement des rapports au siège de Genève ainsi qu'au Gouvernement chilien.

198. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a fait part à mon gouvernement de sa reconnaissance pour la coopération de celui-ci dans la solution des problèmes créés par la présence de plus de 14 000 étrangers qui se trouvent dans le pays illégalement. La plupart de ces personnes avaient été expulsées de leurs pays d'origine et s'étaient rendues au Chili afin de poursuivre leurs activités subversives et terroristes.

199. Nous avons invité une commission de conciliation et d'enquête de l'Organisation internationale du Travail pour qu'elle se rende compte que le Chili respecte ses engagements internationaux ainsi que la législation en vigueur en ce qui concerne les progrès sociaux des travailleurs.

200. Le Chili a consenti à ce que le droit d'asile soit accordé dans les missions diplomatiques étrangères, bien que celles-ci ne l'aient exercé que pour la première fois et qu'elles n'y avaient pas droit étant donné que les gouvernements concernés n'étaient pas parties des conventions réglementant le droit d'asile. Même si le droit d'asile ne se justifiait pas dans de nombreux

cas, les autorités chiliennes n'ont pas hésité à accorder tous les sauf-conduits demandés. A cet égard, j'ai le plaisir d'annoncer que tous ceux qui avaient demandé le droit d'asile dans les ambassades étrangères au Chili ont quitté le pays. Etant donné l'importance que l'on a donné à l'asile diplomatique et au fait que le Chili n'ait pas voulu s'y opposer, ma délégation accorde la plus haute importance à la discussion et à l'adoption d'une convention universelle en la matière.

201. Le Gouvernement chilien a autorisé la Commission interaméricaine des droits de l'homme à tenir une session extraordinaire dans mon pays afin d'étudier sur place le statut de tels droits, lui accordant pour ce faire toutes les facilités demandées. Nos détracteurs ont-ils donné la permission à des instances internationales de se réunir dans leurs pays afin d'enquêter sur les droits de l'homme, en leur permettant de visiter les lieux de détention et de s'entretenir librement avec les détenus ?

202. Le 11 septembre, le chef d'Etat du Chili, le général Augusto Pinochet, a dit ce qui suit :

“Le Gouvernement désire annoncer, qu'en dépit de la gravité des crimes d'ordre moral ou légal pour lesquels des personnes ont été arrêtées sous l'état de siège, et de celles qui attendent d'être jugées ou ont été déclarées coupables, il est prêt à autoriser ces personnes à quitter le pays définitivement, si elles le désirent, à l'exception de celles qui ont commis des crimes particulièrement graves.”

Plus tard, il a invité d'autres nations qui nous avaient attaqués avec violence à agir de même sous la surveillance commune du Comité international de la Croix-Rouge internationale. Le Comité a offert au gouvernement d'entreprendre les démarches nécessaires pour lancer cette initiative et nous nous sommes engagés à appuyer cette noble mission. Nous préparons les listes des détenus qui, sur une base volontaire, voudraient accepter cette disposition et rien ne les empêchera, s'ils le désirent, d'être accompagnés par leurs familles.

203. En bref, nous pouvons assurer, avec la plus profonde conviction, que le Chili est aujourd'hui l'un des pays où chaque personne, citoyenne ou étrangère jouit de la plus grande sécurité personnelle et où les droits de l'homme sont strictement respectés.

204. Ces derniers jours, on a essayé de mêler le nom du Chili aux activités interventionnistes en provenance de l'étranger. Mon gouvernement n'a pas hésité à dénoncer cette ingérence intolérable de la part de certains pays communistes dans les affaires intérieures chiliennes au cours du régime antérieur et qui visait à déclencher une guerre civile. Maintenant, selon les principes traditionnels d'indépendance qui caractérisent notre politique et la nature réellement chilienne de notre gouvernement, nous rejetons fermement toute décision quelle qu'elle soit, quel que soit son objectif, quelle que soit sa provenance, qui pourrait, directement ou indirectement, impliquer une ingérence étrangère dans la politique intérieure ou extérieure du Chili.

205. La justice sociale, la solidarité et l'intégration de tous les Chiliens dans l'effort commun de reconstruction de la patrie sont la preuve de la façon dont nous avons surmonté les haines, engendrées artifi-

ciellement, et elles sont également la preuve de notre nouvelle façon de régler promptement et efficacement les problèmes qui affectent notre peuple. Nous avançons sur cette voie dans l'austérité et dans le sacrifice, mais avec dévouement et avec foi dans le destin de la patrie.

206. La délégation chilienne assiste à cette session de l'Assemblée avec l'intention de propager ce même esprit de collaboration et de solidarité dans les travaux de la communauté internationale et avec l'espoir que le bilan général fera apparaître un solde très favorable d'accords positifs faisant honneur aux objectifs fondamentaux de l'Organisation.

207. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant de l'Inde qui désire exercer son droit de réponse.

208. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation a écouté avec grand intérêt la déclaration faite par le représentant du Pakistan et notamment les raisons qu'il a données en proposant l'établissement d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud.

209. Cette zone n'a pas été précisément définie, mais il est clair qu'il s'agit d'une partie intégrale du continent asiatique et de la région de l'océan Indien. A notre avis, cette proposition porte essentiellement sur la question de savoir s'il existe ou non des conditions favorables à l'établissement d'une zone dénucléarisée en Asie du Sud seulement. Toutefois, puisque le Pakistan a manifesté l'intention d'inclure l'Inde dans cette zone nous saisissons cette occasion pour préciser notre position.

210. Ma délégation tient également à faire remarquer que toute proposition visant à l'établissement d'une zone dénucléarisée dans quelque partie du monde que ce soit est une question très importante, étant donné qu'elle engage les intérêts vitaux de tous les pays de la zone. Il aurait donc été naturel que les pays inclus dans la zone proposée discutent tout d'abord entre eux de la nécessité d'une zone dénucléarisée. Mais cela ne s'est pas produit.

211. Nous pensons aussi qu'il ne serait pas approprié pour l'Assemblée générale de déclarer une région précise du monde “zone dénucléarisée” sans l'accord préalable des pays de cette zone. Il est clair qu'une action de ce genre produirait un effet contraire. L'opinion de l'Inde en ce qui concerne les zones dénucléarisées est bien connue. Nous avons appuyé l'établissement de telles zones uniquement lorsque les Etats à l'intérieur de la zone concernée en avaient accepté le principe et lorsque les conditions favorables à son établissement existaient. On ne peut pas en dire autant pour cette prétendue zone de l'Asie du Sud.

212. En ce qui concerne mon pays, mon ministre des affaires étrangères a encore réaffirmé hier [2245<sup>e</sup> séance] la décision du Gouvernement indien de ne pas fabriquer d'armes nucléaires. Il a également indiqué à nouveau que l'Inde utiliserait l'énergie et la technologie nucléaires exclusivement à des fins pacifiques, et cela bien entendu comprend l'utilisation souterraine des engins nucléaires. Nombre de nos voisins et plusieurs autres ont, à ce propos, accueilli favorablement nos déclarations.

213. Je dois mentionner, pour l'information de l'Assemblée, que notre premier ministre, deux jours

après notre explosion souterraine, a écrit au Premier Ministre du Pakistan pour lui confirmer que cette expérience était uniquement menée à des fins pacifiques.

214. Précédemment, nous avons également déclaré que cette explosion souterraine était de nature expérimentale et qu'elle devait seulement être considérée dans le contexte des efforts que nous déployons pour développer nos propres ressources naturelles. Puisque nous n'utiliserons et n'expérimenterons cette technologie qu'à des buts pacifiques, nous ne pourrions accepter aucune inspection internationale quelle qu'elle soit ni aucune limite que l'on voudrait nous imposer par la création d'une zone dénucléarisée.

*La séance est levée à 18 h 50.*

---

## NOTES

<sup>1</sup> *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I et Corr.1 et 3 et Add.1 et 2; Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), p. 473.

<sup>2</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 21, Annexes, annexe I, sect. 2.*

<sup>3</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 721, p. 325.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 858, n° 12308.

<sup>6</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1765<sup>e</sup> séance, par. 13 et 14.*

<sup>7</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-neuvième année, 1781<sup>e</sup> séance.*

<sup>8</sup> *Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

<sup>9</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 21, n° 324.

<sup>10</sup> Adopté ultérieurement en tant que résolution 3281 (XXIX).